



Gouvernement de la  
République d'Haïti

Ministère de l'Éducation  
Nationale et de la  
Formation Professionnelle



# HAÏTI 2030

Novembre 2023

## Feuille de route de la réforme curriculaire 2023-2030

Un outil pratique pour la transformation  
curriculaire du système éducatif haïtien

# HAÏTI 2030 : FEUILLE DE ROUTE DE LA RÉFORME CURRICULAIRE 2023-2030

## Un outil pratique pour la transformation curriculaire du système éducatif haïtien

Contributeurs.rices:

Galia Volel -  
Fabiola Lopez -  
Jeannie Zaugg -  
Saintil Brice -  
Patrick Charland -  
Stéphane Cyr -  
Julie Couzinet -  
Béatrice Malebranche -  
Amapola Alama -

Document développé avec l'assistance  
technique du Bureau International  
d'Éducation de l'UNESCO (UNESCO-  
BIE) grâce au financement de la Banque  
Interaméricaine de développement (BID)



## Table des matières

### Acronymes

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>08</b>
<b>2</b>	<b>Ancrage de la feuille de route .....</b>	<b>08</b>
	2.1 État des lieux du système éducatif haïtien et défis	
	2.2 Importance du curriculum dans l'amélioration de la qualité de l'éducation	
	2.3 Pourquoi une feuille de route détaillée	
<b>3</b>	<b>Le curriculum : levier central dans l'amélioration de la qualité de l'éducation en Haïti .....</b>	<b>08</b>
	3.1 Trois préoccupations centrales du curriculum	
<b>4</b>	<b>Éléments de base de la réforme curriculaire .....</b>	<b>08</b>
	4.1 - Bâtir sur l'existant	
	4.2 - Synthèse du rapport d'État	
<b>5</b>	<b>La Feuille de Route .....</b>	<b>08</b>
	5.1 Les 4A de la transformation curriculaire	
	5.2 Structures et mécanismes de mise en œuvre	
	5.3 Planification par champ d'intervention	
	5.4 Sommaire des principaux jalons	
<b>6</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>08</b>
	<b>Références .....</b>	<b>08</b>
	Annexe A.1. : Chronogramme détaillé de la Feuille de route en fichier Excel séparé	
	Annexe A.2. : Rôles et responsabilités des acteurs	
	Annexe A3: La chaîne curriculaire et les acteurs-clés	



Depuis près de 40 ans, les réformes éducatives en Haïti ont été marquées par des efforts visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité et à renforcer la gouvernance du système éducatif. En effet, de la publication de la loi d'application de la réforme Bernard en 1982 aux 12 mesures de 2014, l'État haïtien a initié des processus confirmant la volonté politique de respecter les accords internationaux signés par le pays pour une éducation de qualité pour tous. Les réformes ont toutefois été freinées, entre autres, par des financements insuffisants, un manque d'infrastructures scolaires adéquates et des ressources pédagogiques limitées, sans compter les problèmes liés à la gouvernance. La mise en œuvre de ces réformes a également été inégale, en raison du manque de formation adéquate des enseignant.e.s et du manque de ressources pour mettre en œuvre efficacement les nouvelles approches pédagogiques.

Le Plan décennal de l'Éducation et de la Formation 2020-2030 (PDEF) a été conçu pour apporter des améliorations significatives à l'éducation en Haïti sur une période de dix ans, en se concentrant sur certaines priorités telles que l'expansion de l'accès et l'équité dans l'accès, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation des enseignant.e.s. Quoique récent, la mise en œuvre de ce plan fut entravée, dès son lancement, par la situation sanitaire mondiale, par des problèmes de financement, l'instabilité sociopolitique et économique en Haïti, ainsi que par une faible coordination des initiatives éducatives entre acteurs et partenaires techniques et financiers.

En 2018 le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) a poursuivi les efforts de réforme curriculaire en développant un Cadre d'Orientation Curriculaire<sup>1</sup> (COC) dont les résultats devraient être atteints d'ici à l'horizon 2054. Dans la foulée des travaux en cours vers l'atteinte de cet objectif, un rapport diagnostic a été réalisé sur l'état d'avancement du processus de réforme curriculaire. Le Rapport d'État sur le Curriculum à Haïti (UNESCO-BIE, 2023) propose une analyse documentaire des réformes du système éducatif haïtien et du curriculum, fondée sur une vision systémique soutenue par l'UNESCO-BIE<sup>2</sup>. Le Rapport d'État prend en compte un ensemble de documents de cadrage comme le Pacte national de l'éducation de 2010, le Plan Opérationnel 2010-2015, le Plan décennal d'éducation et de formation 2020-2030 (PDEF), le Cadre d'Orientation Curriculaire, les programmes d'études des

différents cycles de formation, un échantillon important de manuels scolaires et de guides pédagogiques. Il s'appuie également sur le cadre légal et réglementaire notamment les lois, les décrets et arrêtés qui régissent le cadre de gouvernance du système éducatif et ses modalités de fonctionnement.

A l'issue de cette analyse, le Rapport d'État présente une série de recommandations qui permettraient de circonscrire la réforme curriculaire autour des enjeux systémiques pour lesquels des actions concrètes devront être entreprises. Ce sont ces propositions qui forment la base de cette feuille de route et qui permettent de dégager des actions prioritaires pour lesquelles des efforts devront être consentis et des ressources engagées, notamment par le gouvernement haïtien et ses partenaires techniques et financiers mais aussi par les acteurs du système éducatif et la société haïtienne en général.

L'objectif de cette feuille de route est de garder une perspective à la fois systémique et holistique, et il s'agit d'un outil de travail pour le MENFP, qui se limite à établir des lignes directrices générales pour guider le travail de réforme curriculaire des différents acteurs impliqués. Son élaboration a fait l'objet d'un certain nombre de partis pris et arbitrages. Cette feuille de route n'a pas vocation à être un Plan Opérationnel, elle ne rentre pas non plus dans des détails liés aux aspects curriculaires, pédagogiques, ou didactiques<sup>3</sup>. Ce document reste circonscrit au préscolaire, et aux cycles Fondamental et Secondaire, y compris le Non-Formel. La Petite Enfance (0-3 ans), ni l'Enseignement Supérieur ne sont traités ici. Et, bien que ne faisant pas partie du périmètre traité

dans cette feuille de route, l'importance de ces axes est reconnue, ainsi un travail complémentaire pourra être envisagé en ce sens.

De plus, il est nécessaire de préciser également qu'un choix délibéré a été fait pour décrire les interventions du secteur sans détailler les appuis reçus par les différents partenaires techniques et financiers afin d'éviter des redondances avec d'autres documents récents faisant le mapping spécifique du panorama sectoriel<sup>4</sup>.

Pour finir, les thématiques-clés liées au genre, à la protection de l'environnement, à l'éducation inclusive, aux NTIC, et aux partenariats public-privé, sont jugées transversales devront être considérées sur l'ensemble des volets traités. Des groupes de travail spécifiques seront mis en œuvre à cette finalité.

La feuille de route représente une étape préliminaire cruciale dans le processus de gestion de la transformation curriculaire en cours car elle permet d'organiser et de planifier les efforts de manière méthodique, et d'assurer une meilleure visibilité quant aux progrès réalisés dans les différents domaines concernés.



<sup>1</sup>Gouvernement d'Haïti. Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2022). Cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif haïtien.

<sup>2</sup>Bureau International de l'Éducation (BIE). Rapport d'État sur le curriculum à Haïti 2023

<sup>3</sup>A partir des lignes directrices établies dans la feuille de route, divers groupes de travail et comités seront établis afin de permettre de rentrer dans les détails spécifiques liés aux aspects curriculaires, didactiques, pédagogiques qui nécessitent des expertises disciplinaires spécifiques (Voir structure d'exécution et de pilotage proposée au point 5.2.1.2)

<sup>4</sup>Cartographie des acteurs (BIE-UNESCO, 2023)

## 2.1 État des lieux du système éducatif haïtien et défis

Malgré une augmentation importante de l'accès à l'éducation ces 50 dernières années, les différents rapports et études font le même constat d'un système éducatif haïtien inefficace.

En effet, les résultats scolaires des élèves, qui se fondent sur deux méthodes d'évaluation au moins font état d'un taux d'échec élevé et d'un faible niveau de maîtrise des apprentissages élémentaires. Le taux d'achèvement de la scolarité est en dessous de 50%. Tant au niveau pédagogique (disponibilité de matériel didactique, d'enseignant.e.s formé.e.s), de la gestion (administration scolaire, supervision, évaluation), que de l'environnement (inadéquation et distribution géographique inappropriée des infrastructures scolaires), le système ne parvient pas à répondre aux besoins d'éducation de la population. Cette incapacité est accrue par le déséquilibre continu provoqué par les catastrophes naturelles récurrentes et une crise socio-politique chronique qui ont grandement fragilisé le pouvoir d'achat des familles alors que ces dernières sont les premiers financeurs d'un système éducatif constitué à 80% d'une offre scolaire non publique. Ce déséquilibre du pourcentage écoles publiques / non publiques constitue d'ailleurs un véritable défi pour la gouvernance et la régulation du secteur par le ministère de l'éducation.

En dehors des examens d'État dont l'imposition ne peut être contestée, le ministère doit fournir un effort considérable pour obtenir un consensus avec les acteurs sur presque tous les dossiers d'application des politiques sectorielles et des décisions ministérielles, y compris sur le respect des programmes d'études et calendriers scolaires, etc.

Ce manque de coordination entre les acteurs facilite la discontinuité constatée dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et des grands chantiers enclenchés par le ministère de l'éducation.

De plus, depuis le tremblement de terre de 2010, le ministère est physiquement éparpillé sur plus d'une quinzaine de sites rendant complexes les échanges avec les partenaires locaux et internationaux, la coordination des travaux entre les différentes structures et avec la haute autorité. Enfin, en raison de l'absence habituelle de rapports réguliers sur les actions entreprises et du déficit de communication, tant les cadres internes que le grand public manquent d'informations sur l'évolution du secteur, ce qui rend difficile la compréhension de l'orientation souhaitée par le ministère. Aussi, il sera capital de mener des efforts ciblés sur les questions relatives à la communication et aux partenariats publics-privés.



## 2.2 Importance du curriculum dans l'amélioration de la qualité de l'éducation

Selon J. C. Tedesco, "le curriculum peut être considéré comme un outil permettant d'apporter de la cohérence aux politiques éducatives" (Tedesco et al., Genève, 2013, UNESCO-BIE) car, "au lieu d'être uniquement perçu comme un ensemble de plans d'études, de programmes et de matières d'enseignement, le curriculum peut être vu comme le résultat de processus de recherche d'accord politique et social sur le « quoi », le « pourquoi » et le « comment » de l'éducation, en accord avec le type de société que l'on souhaite édifier.

Pris dans ce sens, l'élaboration du curriculum permet d'intervenir sur tous les paramètres qui permettent d'assurer une offre d'éducation de qualité à toute la population.

Dans le cas de la transformation curriculaire souhaitée par les autorités haïtiennes, cette vision systémique permettra d'assurer un meilleur cadrage que les précédentes opérations de réforme mais surtout de créer et renforcer un continuum dans l'élaboration du processus jusqu'à l'atteinte des objectifs visés, d'autant plus que les résultats visant l'amélioration de la qualité de l'éducation ne s'obtiennent pour le moins que sur le moyen terme. Actuellement, et avec le lancement des éléments de la réforme, une première réponse a été apportée pour le "quoi" et le "pourquoi", notamment dans le PDEF et le COC.

En effet, la qualité des apprentissages et de l'enseignement, la valorisation de la culture et l'identité haïtienne, le renforcement du tissu social, la participation citoyenne, l'environnement, la paix, la sécurité alimentaire, la technologie et connectivité, l'entrepreneuriat, la croissance économique et la compétitivité sont autant d'éléments au cœur des préoccupations du MENFP, des acteurs et de la société en général. La feuille de route vise donc ici à apporter une réponse sur le "comment".

## 2.3 Pourquoi une feuille de route détaillée ?

Pour mener à bien la réforme curriculaire, la feuille de route permet aux différents acteurs impliqués dans le processus de s'aligner à un guide commun pour la compréhension, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions jugées pertinentes pour faciliter un processus de transformation curriculaire en Haïti.

Elle permet, à partir d'un diagnostic réalisé et d'un cadre de référence validé par les acteurs:

- D'identifier clairement les écarts entre les objectifs visés et les actions entreprises,
- De planifier les actions nécessaires pour l'atteinte des objectifs,
- De maximiser la coordination entre les différents acteurs impliqués,
- D'assurer la qualité et l'impact des interventions.

La Feuille de Route précise les rôles et responsabilités de chaque acteur et institution, fait état des actions déjà réalisées, en cours et à venir par niveau scolaire. Dans ce sens, elle se veut un document pratique permettant de mener les actions de manière efficace. En s'assurant que tou.te.s les acteur.trice.s partagent la même compréhension des objectifs guidant l'initiative, la feuille de route permet d'avoir une vue d'ensemble centrale à laquelle se référer et facilite la modification ou la mise à jour de la priorité des tâches et des jalons lorsque des modifications sont nécessaires.

De ce fait, elle assure une coordination globale et détaillée du processus de réforme afin d'éviter son étalement dans le temps, aide à anticiper les obstacles à sa réalisation à chaque étape ainsi qu'à procéder efficacement à des remédiations en cours si nécessaire. Ainsi, la réforme souhaitée peut-elle prendre une dimension systémique en harmonisant les actions sur l'ensemble des sous-secteurs du système éducatif. En utilisant la feuille de route, le MENFP et ses partenaires pourront bénéficier d'un instrument qui les accompagne dans la planification, le pilotage et la mise en œuvre du processus de réforme curriculaire car elle répond à une volonté de structurer l'action par étape et dans le temps<sup>5</sup>.



<sup>5</sup>Il est important de rappeler ici que la feuille de route est un outil pratique du MENFP et pour le MENFP permettant de guider son travail de réforme curriculaire avec ses divers partenaires. En fonction des futurs engagements pris, entre le MENFP et les partenaires techniques et financiers un outil ou document parallèle plus spécifique et orienté sur des résultats et mesures d'impact pourra être élaboré pour accompagner la feuille de route.



## 3.1 Trois préoccupations centrales du curriculum

Selon l'UNESCO-BIE, le curriculum structure et met en œuvre la vision du système éducatif. Il est dynamique, adaptatif et intrinsèquement politique, reflétant les changements de la société. Le travail sur le curriculum dépasse la simple énonciation des objectifs d'apprentissage et vise à organiser les parcours d'apprentissage pour former des citoyens conscients et actifs. Le guide de l'UNESCO-BIE<sup>6</sup> définit trois préoccupations centrales permettant d'accompagner les responsables curriculaires dans leur démarche de transformation du curriculum pour améliorer la pertinence, l'efficacité et la qualité de l'éducation: la vision systémique du curriculum, le caractère endogène du curriculum et l'alignement curriculaire.

**La vision systémique** considère le curriculum comme un élément intégré, qui englobe des institutions et des organismes interdépendants. Ce système inclut différents niveaux d'études et sous-secteurs éducatifs, dans une chaîne curriculaire comprenant quatre niveaux : le curriculum prescrit (finalités éducatives, choix politiques et documents officiels), le curriculum interprété (perception des acteurs, programmes d'études et manuels), le curriculum mis en œuvre (pratiques pédagogiques) et le curriculum évalué (apprentissage réalisé des élèves, qualité de l'éducation et ajustements).

**Le caractère endogène** du curriculum renvoie aux réalités socio-économiques, culturelles, historiques et nationales du pays, tout en demeurant réceptif aux influences globales et régionales. La transformation curriculaire entamée dans les années 1980 s'inscrit dans cette perspective endogène en intégrant les accords internationaux et en statuant sur la dualité linguistique dans l'apprentissage des élèves. En effet, Haïti adhère à des accords internationaux pour la protection de l'enfance, l'égalité des genres et d'autres droits, qui doivent être renforcés dans leur application.

Au niveau régional, l'intégration de la Communauté Caribéenne (CARICOM) en tant que membre à part entière exerce une certaine influence sur le développement des ressources humaines d'Haïti dont la spécificité francophone et créolophone peut être considérée comme un atout puisque les deux autres langues régionales sont enseignées dans les programmes d'études. Bien intégrées dans le curriculum, les deux langues officielles assurent une vision nationale valorisant l'identité et la langue maternelle.

Cependant, cette ouverture linguistique pourrait être davantage formalisée dans une politique éducative relative aux langues d'instruction et d'enseignement. En effet, si la justesse de la nécessité de la réforme n'est pas remise en question au niveau national, le débat sur la langue d'enseignement et la transition créole/français mériterait d'être poursuivi pour établir un consensus autour de l'aménagement linguistique et de son application.

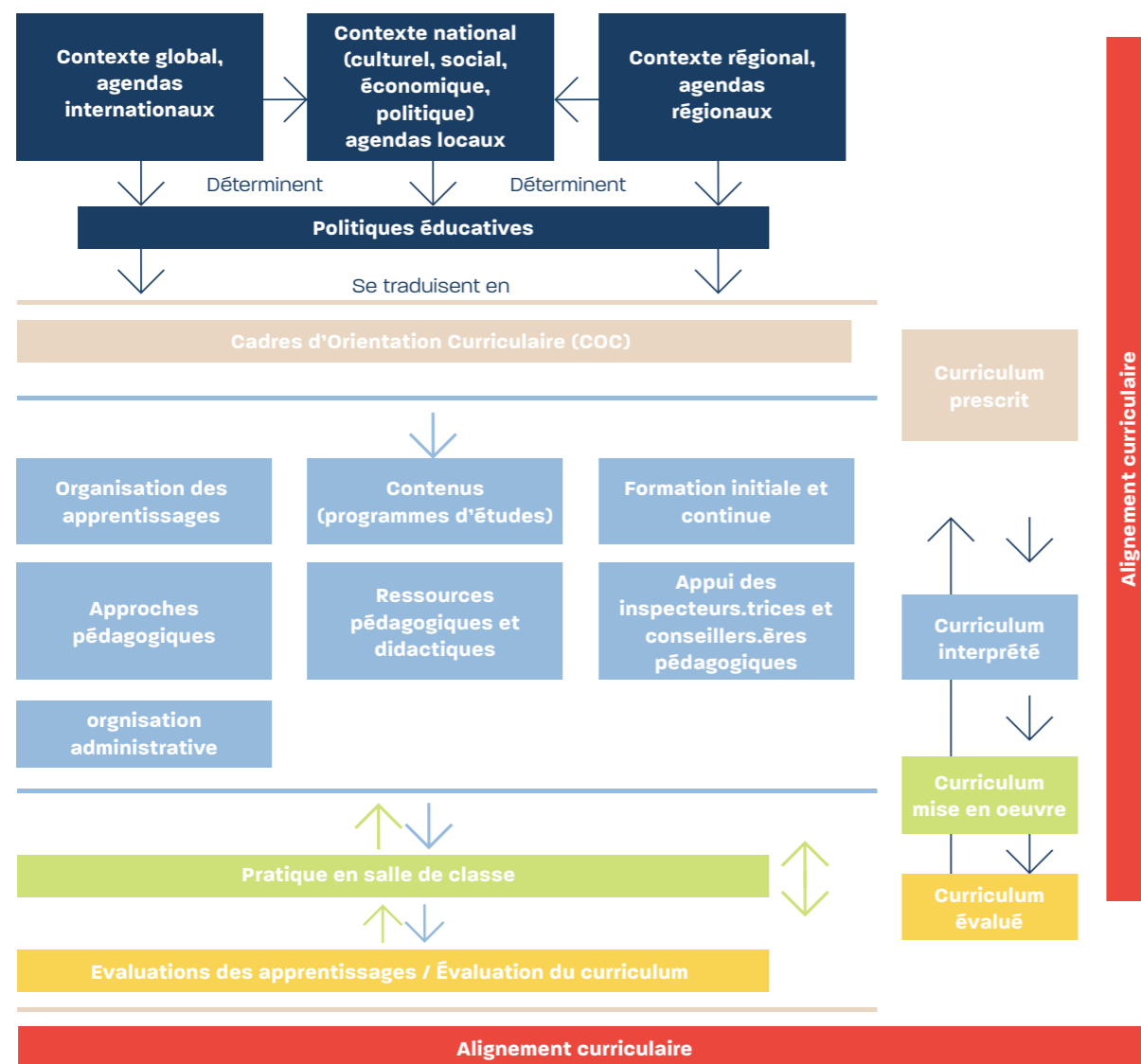
Cette transformation curriculaire devrait prôner un curriculum plus endogène visant à renforcer l'intégration des valeurs haïtiennes, l'histoire nationale et la valorisation de la langue créole. Cette approche fortifierait l'identité des apprenants et les préparerait à relever les défis spécifiques du pays.

De plus, le curriculum contribuerait au renforcement du tissu social en favorisant la réconciliation, la compréhension interculturelle et la citoyenneté active, des éléments essentiels pour réunifier une société longtemps divisée et traumatisée. Aussi, compte tenu de la vulnérabilité d'Haïti face aux catastrophes naturelles, le curriculum endogène devrait intégrer une solide composante de gestion des risques et des désastres qui renforcerait la résilience individuelle et communautaire, contribuant ainsi à la sécurité et au bien-être de la population haïtienne. En impliquant activement les parties prenantes locales - enseignant.e.s, parents, experts, le curriculum endogène favoriserait un processus inclusif et collaboratif pour façonner une éducation authentiquement haïtienne, tout en étant ouvert sur le monde.

<sup>6</sup>UNESCO-BIE. 2023. Processus de réforme et de transformation curriculaire, Guide pas à pas.

**L'alignement curriculaire** réfère à la notion de cohérence entre les différents niveaux et dimensions du curriculum. Le Cadre d'Orientaion Curriculaire (COC) est au cœur de cet alignement, guidant les politiques éducatives et la formation des enseignant.e.s. Cependant, il est important d'opérer une harmonisation entre les acteurs du système à travers le renforcement ou l'amélioration du cadre et des mécanismes de gouvernance et de régulation du système, notamment lorsqu'il s'agit de la problématique du déséquilibre entre l'offre publique et non-publique.

L'alignement curriculaire doit donc s'étendre à tous les niveaux de l'éducation, en impliquant les ministères, les bailleurs de fonds et les acteurs du système éducatif. Cela favorise la qualité de l'éducation et la réussite des élèves. L'harmonisation des politiques éducatives et l'alignement à la vision commune telle qu'elle est énoncée au niveau normatif, notamment dans le COC, sont essentielles pour guider cette transformation curriculaire. Cette harmonisation se devra de prendre en considération les problématiques transversales liées au genre, à la protection de l'environnement, et intégrer les NTIC de manière pertinente et en répondant aux réalités locales.



# Éléments de base de la réforme curriculaire

## 4.1 - Bâtir sur l'existant

Depuis quelques années, l'intérêt pour le curriculum s'est manifesté à travers différents documents, plans, politiques, projets d'appui et plus récemment avec l'élaboration et la validation du Cadre d'Orientaion Curriculaire du système éducatif haïtien en 2022.

En 2023, la réforme curriculaire a fait l'objet d'une annonce officielle la plaçant au sommet des priorités du MENFP, marquant ainsi une étape importante dans l'ensemble des travaux et projets réalisés et en cours. L'UNESCO-BIE s'est engagé auprès du MENFP et de ses partenaires pour appuyer le processus, planifier des actions concrètes sur 7 ans à travers l'élaboration de la feuille de route afin de mener à terme la transformation curriculaire. Les éléments qui suivent présentent une mise en contexte de ce qui a été réalisé à ce jour et de ce qui est en cours. Ces éléments constituent la base et la justification des propositions de la feuille de route. Le rapport d'État du curriculum réalisé par l'UNESCO-BIE pour le compte du MENFP propose une série de recommandations et constitue également un document de référence qui permet d'adopter une approche systémique dans la mise en oeuvre de la réforme.

## 4.1.1 Documents cadres existants

Les documents cadres existants en éducation, tels que les lois, décrets, arrêtés, plans et documents sectoriels servent de base pour la construction et le développement de la réforme curriculaire. L'intégration de ces documents est une démarche stratégique qui permet d'avoir une perspective historique et contextuelle précieuse tout en servant de points d'ancrage pour l'innovation et le changement.

### LOIS

- Loi Bernard
- Loi sur l'accès universel aux infrastructures scolaires
- Loi sur l'accès à l'éducation des personnes à besoins spéciaux
- Loi sur la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle
- Loi Elimination contre toutes formes d'abus, de violence, d'agression et de mauvais traitements contre les enfants

### DÉCRETS ET ARRÊTÉS

- Décret sur les évaluations
- Arrêté final Centre Permanent d'évaluation
- Arrêté Commission Nationale du Curriculum
- Décret Education raltive à l'environnement
- Arrêté Statut particulier des personnels éducatifs
- Décret sur les agressions sexuelles

### PLAN ET DOCUMENTS SECTORIELS

- Plan Décennal d'Éducation et de Formation
- Politique d'Éducation Non-Formelle
- Politique Nationale de Formation
- Politique Nationale de Gestion de Proximité
- Politique Nationale de Gestion de Proximité
- Politique Nationale d'accréditation des écoles privées
- Politique Nationale du développement intégré de la petite enfance
- Plans- types pour la construction d'écoles
- Document stratégique de collecte des données du SIGE
- Cadre d'Orientation Curriculaire
- 12 Mesures

## 4.1.2 Les initiatives en cours par le MENFP

A partir des 12 mesures et du PDEF, le Ministère a présenté 13 composantes prioritaires qui contribueront à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Ces composantes constituent, à des échelles d'intervention différentes, un socle existant sur lequel la réforme curriculaire et la feuille de route s'appuieront.

### INITIATIVES PRIORISÉES PAR LE MENFP

- Climat scolaire en bien-être enseignant-élève
- Commissions Nationale du Curriculum, Commission de La Science, de la Technologie et de l'innovation
- Éducation multilingue basée sur le créole
- Livre Scolaire Unique 1ère et 2ème années fondamentales et Livre Scolaire Unique Numérique
- Politique éducative non-formelle et alphabétisation
- Pilote VAEP, pilote enseignement technique et secondaire professionnel
- Éducation à distance: Radio Télévision Éducative, plan tablette
- Plan de formation des enseignants.es et Centre Permanent d'Évaluation Permanent
- Politique nationale d'accréditation et politique de gestion de proximité
- Répertoire avec code unique pour les écoles, les élèves et enseignants.es
- Gestion informatisée des examens d'État
- Modernisation des infrastructures et séparation des écoles fondamentales et secondaires
- Politique d'alimentation scolaire basée sur une augmentation des produits locaux

## LES INTERVENTIONS PRIORITAIRES



### 4.1.3 Contributions actuelles des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

L'intégration des contributions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans la feuille de route de la réforme curriculaire est importante pour appréhender le paysage éducatif actuel en Haïti et mettre en lumière les éléments clés du partenariat entre le MENFP et ses Partenaires Techniques et Financiers.

#### 4.1.3.1 Niveaux d'engagement des PTF :

En dehors de la contribution des familles, les investissements dans le secteur de l'éducation reposent en grande partie sur le soutien des partenaires internationaux (12% en 2013)<sup>7</sup>, qui comprennent des organisations multilatérales, des gouvernements étrangers et des Organisations non gouvernementales (ONG). L'analyse des contributions actuelles des PTF par rapport au curriculum a permis de mettre en évidence les éléments ci-après.

#### 4.1.3.2 Engagement global à tous les niveaux du curriculum :

Les PTF présents en Haïti, notamment l'AFD, la Banque Interaméricaine de Développement (BID), la Banque Mondiale, l'UNESCO-BIE et le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME), sont en faveur d'une approche holistique qui garantit une couverture harmonisée de l'ensemble du curriculum officiel, de sa mise en œuvre à son évaluation, par l'entremise de leurs actions respectives. Cette approche pourrait faciliter une vision intégrée de la réforme curriculaire.

#### 4.1.3.3 Interventions ciblées sur des aspects du curriculum :

D'autres PTF tels que l'UNICEF, l'Agence espagnole de Coopération internationale pour le Développement (AECID), le Japon (JICA) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) se spécialisent dans des aspects spécifiques du curriculum ou ciblent des niveaux particuliers. Leurs initiatives visent à renforcer des domaines précis comme la gestion des risques et des catastrophes, la résilience, le développement des compétences fondamentales en mathématiques, en lecture et en écriture, l'expérimentation du secondaire technologique, le renforcement des capacités des enseignant.e.s ou les approches pédagogiques actives, principalement dans le sous-secteur du fondamental du premier et du deuxième cycle.

#### 4.1.3.4 Attente de directives pour la réforme curriculaire :

Certains PTF comme l'Union Européenne, la Coopération Canadienne et l'USAID attendent les directives de la feuille de route et/ou les décisions de leur siège pour orienter au mieux leurs futures actions.

### 4.1.3.5 Domaines spécifiques ciblés :

#### I. Priorité accordée au Fondamental :

Les PTF concentrent principalement leurs efforts sur le niveau fondamental, visant à améliorer les programmes et les approches pédagogiques. Cependant, des actions ciblées envers le préscolaire, le non-formel et le secondaire (hormis le développement des programmes par le projet NECTAR) sont limitées.

#### II. Intégration de l'Approche par Compétences (APC) :

Le projet NECTAR guide l'alignement des programmes du secondaire et du troisième cycle fondamental avec l'approche par compétences. Cette initiative comprend la création de nouveaux programmes et de séquences pédagogiques pertinentes.

#### III. Promotion de la pédagogie active:

L'USAID, l'UNICEF, l'UNESCO et la JICA expérimentent des approches novatrices de pédagogie active visant à réformer les pratiques des enseignant.e.s et à développer des méthodes centrées sur les apprenants, particulièrement pour renforcer les compétences fondamentales en mathématiques, en lecture et en écriture.

## LES INTERVENTIONS DES PRINCIPAUX PTF

FEATURES	PRÉSCOLAIRE	FONDAMENTAL	SECONDAIRE	PROFESSIONNEL	NON FORMEL	SUPÉRIEUR
AECID		●	●	●		●
AFD		●	●	●		
Banque Mondiale		●			●	●
BID	●	●	●		●	
JICA		●	●			●
PME		●			●	
UE						
UNESCO-BIE	●	●	●		●	
UNICEF	●	●			●	
USAID		●				

#### 4.1.3.6 Enjeux et Défis : Communication et collaboration pour la durabilité des interventions.

Une communication et une collaboration solides jouent un rôle essentiel dans la durabilité des interventions éducatives entreprises par les PTF en Haïti. Bien que des efforts aient été déployés pour améliorer ces aspects, des opportunités subsistent pour renforcer davantage cette dimension cruciale.

La coordination entre les PTF, les ONG et les parties prenantes locales du secteur éducatif n'atteint pas toujours son plein potentiel. Cependant, il est possible d'optimiser cette collaboration en favorisant une meilleure communication entre ces acteurs. Il est souhaitable que les parties prenantes reconnaissent l'importance d'une transition en douceur des projets vers des initiatives nationales. Cette transition pourrait être réalisée en consolidant les compétences locales pour la gestion et la mise en œuvre continue des interventions.

En renforçant les partenariats avec le MENFP ainsi qu'avec d'autres acteurs clés, il serait possible d'élaborer des plans stratégiques visant à assurer la pérennité à long terme des interventions éducatives. Cette démarche pourrait impliquer la définition de mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces, la promotion de synergies entre les différents projets et la mise en place d'une gouvernance participative.

En renforçant la communication, la collaboration et la planification à long terme, ces actions contribueront de manière significative à la transformation et à l'amélioration continue du système éducatif en Haïti.

#### 4.1.3.7 Financements des interventions:

Le volet financier est un pilier crucial pour la durabilité et la réussite des initiatives éducatives soutenues par les PTF en Haïti. Un examen attentif du financement révèle certaines observations. Il est important de noter que le montant total investi entre 2018 et 2024 s'élève à environ 124 millions de dollars, couvrant divers aspects du secteur éducatif. Des engagements annoncés, d'une valeur de 13 millions de dollars (UE, BID), sont prévus spécifiquement pour le financement des éléments de la réforme curriculaire au cours des cinq prochaines années, en complément des fonds du PME, qui pourraient atteindre environ 31 millions de dollars. Cela suggère une mobilisation significative de ressources pour la réforme éducative.

Cependant, il est primordial de prendre en compte la perspective de pérennité. Les parties prenantes devraient reconnaître que le succès à long terme de la réforme curriculaire nécessite une vision au-delà des financements temporaires. Pour cela, il est impératif de comprendre les besoins spécifiques des directions techniques et des entités du MENFP impliquées dans la chaîne curriculaire.

Pour renforcer la durabilité, il serait avantageux d'explorer des modèles de financement novateurs. Les approches de cofinancement, les mécanismes de mobilisation de ressources locales et l'identification de partenaires financiers diversifiés pourraient contribuer à assurer un soutien financier continu.

La collaboration avec les PTF, les acteurs nationaux, le secteur privé des affaires et les partenaires de développement pourrait faciliter la création de mécanismes solides pour garantir que les ressources financières restent disponibles même après la période initiale de financement. La réforme curriculaire doit aller au-delà des financements ponctuels pour devenir un élément intégré et durable du paysage éducatif haïtien.

#### 4.1.3.8 Suivi et évaluation des interventions :

Une évaluation et un suivi minutieux des initiatives sont essentiels pour assurer leur véritable impact et pour optimiser en permanence le curriculum éducatif haïtien. Il est crucial de noter que certaines interventions des PTF manquent d'évaluation et de suivi approfondis. Cette lacune complique l'appréciation précise de leur influence sur l'amélioration du curriculum et, par extension, sur l'apprentissage des élèves.

Une évaluation et un suivi solides guideront les décisions futures et permettront d'adapter les actions en conséquence. Ces mécanismes renforceraient la responsabilité des parties prenantes et fourniraient des informations essentielles pour influencer les politiques éducatives et les stratégies de réforme curriculaire à long terme.

L'analyse des contributions des PTF offre un éclairage sur leur rôle au sein de la réforme curriculaire en Haïti. Cependant, assurer une synergie entre les interventions des PTF et les exigences du système éducatif haïtien reste un défi majeur. Il est essentiel de mettre l'accent sur l'alignement des interventions, la durabilité des changements apportés et une évaluation continue pour maximiser l'impact des actions entreprises.

La compréhension de leur engagement, des domaines ciblés et des défis à relever permettrait de conclure un cadre de partenariat solide, intégrant de manière optimale les ressources et les expertises pour une réforme curriculaire réussie et durable. Tel qu'il sera précisé plus loin, cet objectif ne pourra être atteint sans mettre l'accent sur la communication (interne et externe) entre les acteurs, et sur l'articulation entre le non-formel et le secteur privé.



## 4.2 - Synthèse du rapport d'État

### 4.2.1 Constats généraux et recommandations à l'échelle du système

Le rapport d'État s'inscrit dans le contexte de l'adoption du nouveau cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif haïtien (COC). Il constitue un diagnostic basé sur les considérations théoriques de la vision systémique du curriculum, de l'analyse des documents officiels tels que les lois, décrets et arrêtés, les politiques publiques, les stratégies et plans sectoriels. Il prend également en compte un ensemble de documents comme les rapports, analyses, études, manuels et programmes d'étude du système scolaire haïtien. Un deuxième volet du diagnostic concerne les données de terrain qui consistent en une cartographie des acteurs incluant leurs rôles et interventions, des entretiens et des données d'observation.

### 4.2.2 Le Cadre d'Orientation Curriculaire est globalement excellent et cohérent.

Il décrit les caractéristiques essentielles du curriculum notamment les finalités en accord avec la vision de la société haïtienne, les éléments curriculaires tels que l'organisation du cursus, les profils de sortie, les programmes d'études et l'évaluation des apprentissages tout en guidant la formation des enseignant.e.s et l'utilisation des ressources pédagogiques. Il promeut l'intégration des savoirs locaux et endogènes pour valoriser le patrimoine culturel, artistique et environnemental, en ligne avec les tendances éducatives internationales et fait ressortir l'importance de leur prise en compte dans les futures étapes de la mise en œuvre du COC. Le rapport d'État souligne aussi l'importance de poursuivre les réflexions fondées sur les travaux scientifiques et d'arriver à des décisions concernant le "bilinguisme équilibré" tel qu'il est proposé par le COC et qui n'est pas sans conséquence sur l'ensemble de la réforme. Il fait ressortir également que le bilinguisme actuel dans le système ne produit pas les compétences linguistiques attendues pour les élèves au terme de leur scolarité, et ceci, dans les deux langues officielles.

### 4.2.2.1 L'alignement des programmes et documents officiels antérieurs, actuels et futurs, aux orientations et approches du COC est impératif.

Il est utile d'harmoniser les politiques et les plans sur les enjeux émergents (environnement et développement durable, santé nutrition, genre, diversité, inclusion, TIC, compétences socio-émotionnelles), l'inspection générale, l'approche par compétences, le statut et l'utilisation des langues, sans oublier l'intégration et l'alignement de l'éducation non-formelle, l'enseignement supérieur et le secondaire professionnel. Sur les finalités, la structure et la gouvernance du système, le rapport d'État relève la nécessité de mettre en œuvre les priorités identifiées dans le PDEF, et plus particulièrement celle sur l'adoption d'une nouvelle loi organique et de nouveaux documents normatifs.

### 4.2.2.2 Le programme du préscolaire est globalement pertinent mais doit être ajusté.

Le curriculum du préscolaire a été conçu selon une approche développementale plus importante tout en intégrant une approche « scolarisante » qui prépare pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année fondamentale. Plusieurs éléments gagneraient donc à être clarifiés, surtout au regard des mises en place suggérées pour les différentes compétences ciblées et il sera nécessaire de préciser la question de la progression verticale au sein d'une même année et en fonction de l'organisation temporelle. D'autres éléments comme l'aménagement de l'espace et des précisions sur la manière d'opérer les observations qui tiennent lieu d'évaluation des progrès des enfants doivent aussi faire l'objet de révision.

### 4.2.2.3 Les programmes des cycles 1 et 2 de l'enseignement fondamental et du secondaire

doivent être réécrits et alignés au COC compte tenu qu'ils avaient été conçus selon une approche par objectifs. Les programmes du 3<sup>e</sup> cycle récemment rédigés sont bien alignés au COC.

### 4.2.2.4 Des manuels et guides pédagogiques devront être adaptés et réécrits en fonction du COC et des nouveaux programmes seront élaborés,

notamment pour les cycles 1 et 2 de l'enseignement fondamental. Il sera nécessaire de restructurer la chaîne d'élaboration des ressources pédagogiques pour homologuer les agences privées, renforcer les rédacteurs, doter les milieux de ressources nécessaires et évaluer leur conformité.

### 4.2.3 Les programmes de formation initiale et continue des enseignant.e.s.es devront être élaborés.

Le rapport d'État relève de nombreux problèmes soulevés dans la Politique nationale de formation des enseignants et des personnels d'encadrement quant à la formation initiale des enseignants. Il s'agit notamment de l'accréditation des enseignants, l'absence d'un système de suivi de la formation, des institutions de formation inadéquates, des carences dans la formation disciplinaire et pédagogique, l'absentéisme et le manque de standardisation et d'homogénéité dans les dispositifs de formation.

Afin de s'aligner au PDEF, aux orientations du COC et aux nouveaux programmes scolaires pour tous les niveaux qui seront développés, les programmes de formation initiale et continue devront être redéfinis en prenant en compte les problèmes soulevés, tout en s'assurant d'y intégrer des éléments essentiels comme l'évaluation et la sanction des études, l'intégration des thèmes transversaux, et la didactique des langues.

#### 4.2.4 L'analyse des données d'entretien et d'observations

L'analyse des données de terrain révèle une méconnaissance par le personnel enseignant et d'inspection du nouveau cadre d'orientation curriculaire et de l'approche par compétences. Les données de terrain révèlent aussi que les enseignants ont besoin d'un appui sur leurs approches pédagogiques, notamment les pédagogies actives.

De plus, la supervision des enseignants et l'inspection pédagogique sont irrégulières et ne sont pas réalisées de façon systématique à l'aide d'outils. D'autres éléments importants comme le manque de matériel, la gestion de classe, les châtiments corporels et la violence sociopolitique ont également été soulevés comme des obstacles majeurs au bien-être et à l'apprentissage des élèves.

Les données d'observation montrent également des lacunes en matière de soutien émotionnel, d'organisation de la classe et du soutien aux apprentissages.

Ce dernier étant le domaine où les scores les plus faibles ont été enregistrés.

Au préscolaire, l'approche par le jeu est totalement absente quoique présente dans le



La feuille de route est un outil pratique et un guide qui vise à identifier, formaliser, coordonner et suivre les objectifs et actions prioritaires pour la mise en œuvre de la réforme sur une période de 7 ans. Les objectifs et résultats de la FDR sont essentiellement fondés sur les priorités du PDEF et les recommandations du rapport d'État.

La feuille de route dans sa globalité vise à :

- Renforcer la gouvernance globale du système et les capacités institutionnelles, ainsi que celle des agents du MENFP, notamment à travers les documents cadres, les mécanismes et outils de gouvernance et de régulation du système;

- Agir sur les facteurs qui affectent la qualité de l'apprentissage et les conditions physiques et psychosociales dans lesquelles les élèves apprennent.

La feuille de route vise plus spécifiquement à agir sur les éléments qui composent le curriculum selon une approche systémique pour:

- Guider les actions du MENFP, de ses partenaires, des acteurs du système et la société en général, autour des changements requis pour et par cette réforme ;


- Aligner les différents niveaux d'enseignement et sous-secteurs sur le COC et clarifier les passerelles entre ces niveaux et sous-secteurs;

- Continuer l'adaptation du curriculum aux besoins d'Haïti (curriculum endogène): développer des compétences pertinentes chez les apprenants, intégrer des thèmes transversaux essentiels (usage des technologies de l'information et de la communication (TIC), environnement, genre, inclusion) à tous les niveaux du curriculum.


## 5.1 Les 4A de la transformation curriculaire

La feuille de route constitue un engagement de l'État pour la transformation curriculaire du système éducatif haïtien dont la réussite implique que l'ensemble des acteurs et partenaires s'unissent et cheminent dans une même direction en adoptant une vision et des buts communs.


Le principe des 4A (Figure 3) propose une articulation de ce processus afin d'aboutir à l'atteinte des résultats sur la base d'un effort consenti par tou.te.s. De l'adhésion à l'action, l'ensemble des acteurs entrent dans un processus de réalisation de la transformation curriculaire et s'y engagent, à leur niveau jusqu'à la réussite souhaitée.

- 


**1 ADHÉSION**

Le MENFP et les acteurs obtiennent un consensus sur l'ensemble des actions utiles à la réussite de la réforme
- 

**2 AUTORITÉ**

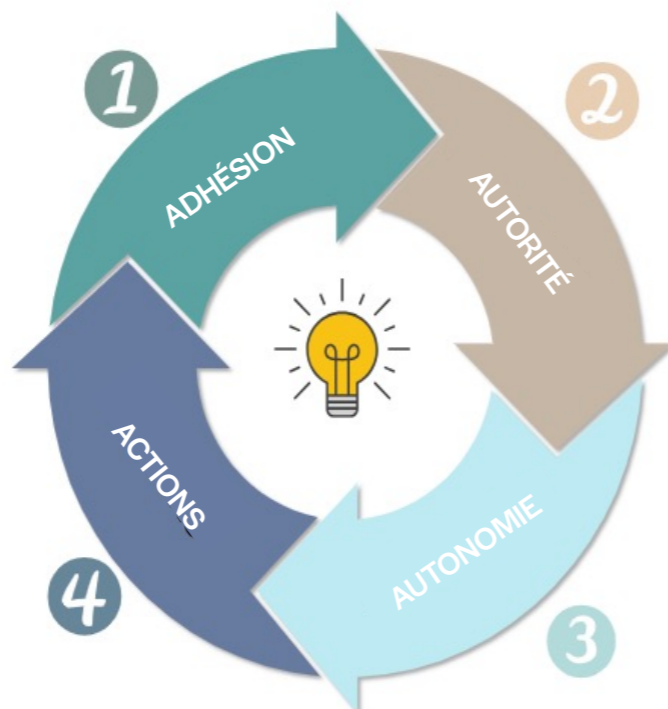
Les acteurs impliqués sont bien imbus de leurs rôles et responsabilités, ainsi que du pouvoir qui leur est conféré
- 

**3 AUTONOMIE**

Les acteurs impliqués sont capables de mener les interventions selon leurs expertises respectives et selon le principe de subsidiarité
- 

**4 ACTIONS**

Les acteurs impliqués, s'engagent, chacun en ce qui les concerne, à assurer une continuité et à éviter toute rupture dans le processus de mise en oeuvre de la chaîne curriculaire



Ces quatre principes fédérateurs pour la transformation curriculaire impliquent la mise en place d'un processus collaboratif de gestion et de régulation du secteur éducatif. En cela, ils constituent des conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés pour la réforme. Il s'agit d'aller au-delà des plans sans lendemain, susceptibles d'être interrompus avec des changements politiques ou de leadership. Le point de départ est de bâtir à partir de l'adhésion de tous, et de fournir aux acteurs de la transformation curriculaire l'autorité d'agir et de servir de levier réel. Les acteurs peuvent agir en autonomie sur la base de leurs expertises respectives. Pour finir, il est question de concevoir ces diverses actions comme pérennes et "pérennisables" de sorte à avoir un véritable impact positif sur le système éducatif haïtien. Il s'agit moins d'une vision séquentielle que d'une puissante vision systémique.

Les 4A supposent également le renforcement des capacités du MENFP et des acteurs. Cela passe par la disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre et à la réussite de la transformation curriculaire.



## 5.2 Structures et mécanismes de mise en œuvre

La diffusion et la construction de cette réforme dépendra d'un certain nombre de facteurs essentiels qui constituent souvent des goulots d'étranglement dans les actions et interventions du ministère de l'Éducation et de ses partenaires. La proposition de feuille de route prend en compte les écueils, les défis et contraintes auxquels les acteurs du système sont confrontés et qui empêchent ou encore ralentissent l'aboutissement des stratégies, des plans, des politiques et des interventions.

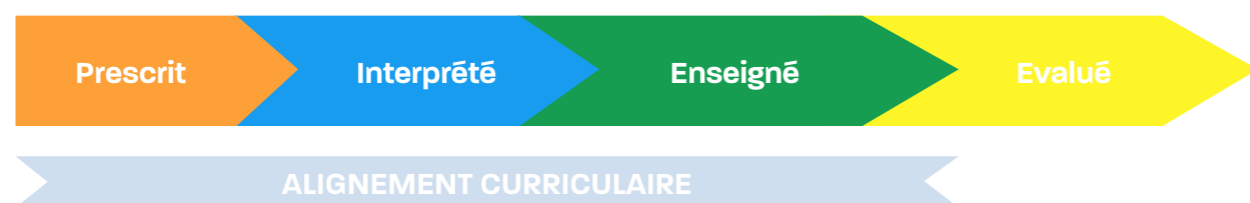
La vision qui sous-tend les 4A (*Adhésion, Autorité, Autonomie et Action (pérennisation)*) permettra de conduire le processus dans les temps et de manière efficace. Pour cela, il est crucial

- que le MENFP et ses partenaires, y compris la société civile, s'engagent dans la durée,
- que le MENFP mette en place une structure de pilotage qui facilite la mise en œuvre,
- que la stratégie de communication interne et externe soit efficace, transparente, constructive et participative
- et enfin que les mécanismes de suivi et évaluation des interventions et de la feuille de route soient en place, opérationnels avec un système de rapportage basé sur les données fiables pour la prise de décision.

Le Ministère devra nécessairement faire appel à l'appui technique et financier de ses partenaires et compter sur la contribution de ressources nationales et internationales pour accroître ses champs d'expertise dans une logique de renforcement institutionnel et de transfert de connaissances et de compétences.

## 5.2.1 - Les éléments clés pour une mise en œuvre réussie de la feuille de route

La transformation curriculaire fait intervenir différents acteurs qui, à différents niveaux, contribuent à l'atteinte de l'objectif d'un curriculum endogène, répondant aux besoins du pays, aligné à la fois avec les orientations nationales, internationales, et avec les diverses dimensions du curriculum (prescrit, interprété, enseigné et évalué). Le développement ci-après présente, de manière détaillée, les différentes articulations qui existent entre ces dimensions et les acteurs-clés impliqués à chaque niveau.

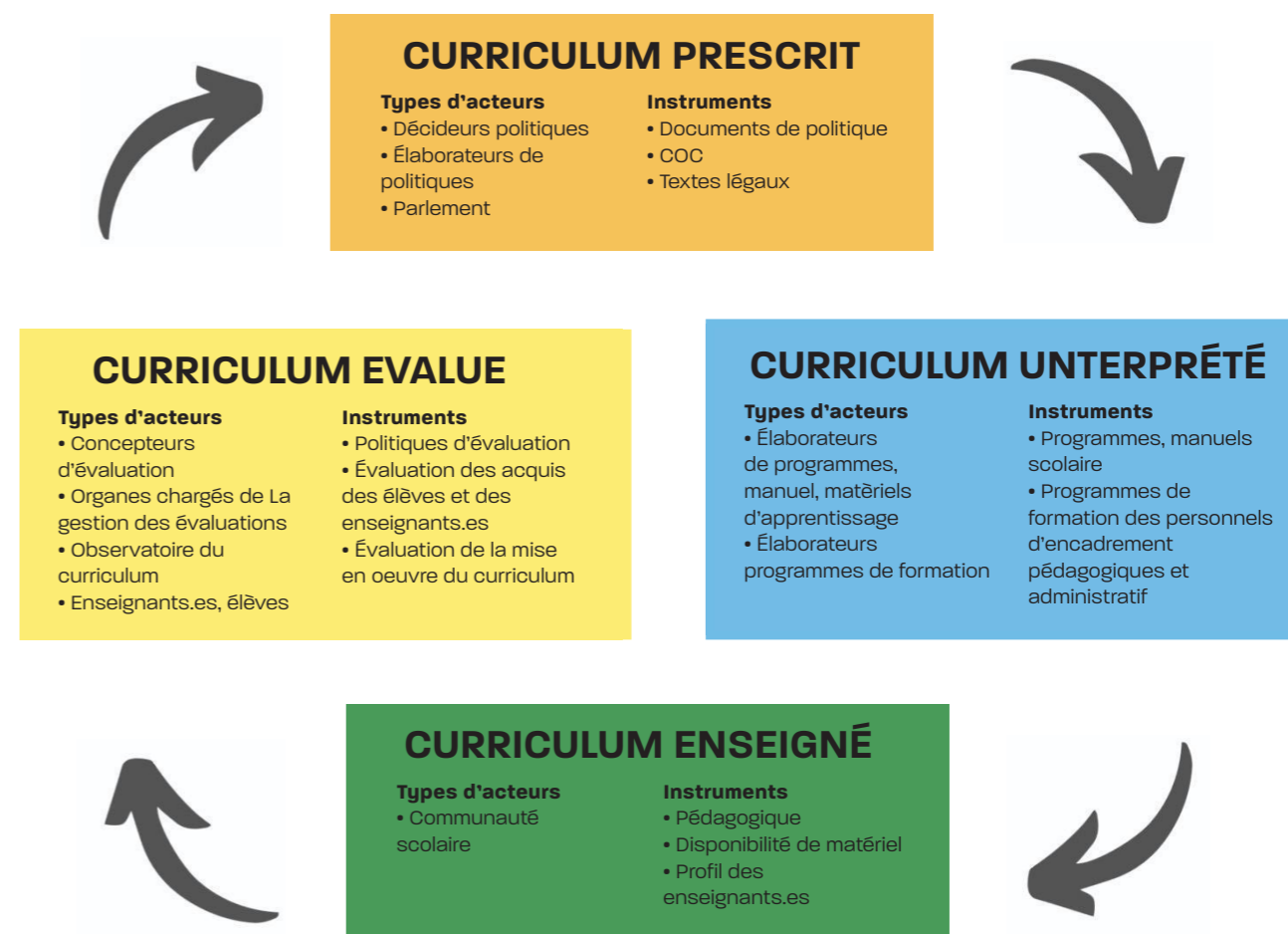


### 5.2.1.1- Les acteurs clés de la chaîne curriculaire<sup>8</sup>

La réforme curriculaire implique que les décideurs politiques, les personnels des directions techniques du MENFP au niveau central et déconcentré, les autres ministères et institutions affiliées, les experts pédagogiques, les éditeurs de manuels, les concepteurs de programmes de formation des enseignant.e.s, les centres de formation, les enseignant.e.s, les parents, les élèves et la société civile, travaillent de concert pour atteindre les objectifs et que chacun ait un rôle et des responsabilités distinctes et complémentaires dans la réforme. Une collaboration efficace entre ces acteurs est essentielle pour le succès de la réforme, pour faciliter des interactions fluides et une communication ouverte et pour atteindre les objectifs éducatifs fixés malgré les défis potentiels. Pour s'assurer de l'efficacité de la coordination des actions et interventions, il est important de définir des rôles clairs pour chaque acteur et d'évaluer en permanence leur impact.

<sup>8</sup>Voir Annexe A2 pour plus de détails sur les acteurs

## CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES



Dans le contexte de la réforme curriculaire, les acteurs de la chaîne curriculaire jouent des rôles essentiels à chaque niveau du curriculum.

Au niveau du curriculum prescrit, les décideurs politiques, en collaboration avec les experts pédagogiques, établissent les orientations et les objectifs éducatifs, posant ainsi les fondations du curriculum.

Au niveau du curriculum interprété, les experts pédagogiques et les éditeurs de manuels traduisent les orientations du prescrit en programmes scolaires, en manuels et en programmes de formation des enseignant.e.s.

Cette phase de traduction garantit que les objectifs éducatifs se concrétisent de manière cohérente et appropriée pour les enseignant.e.s et les élèves.

Au niveau du curriculum enseigné/mis en œuvre, les enseignant.e.s.es jouent un rôle central en mettant en pratique les programmes scolaires et les ressources pédagogiques dans leur salle de classe. Ces éléments sont adaptés en fonction des besoins et des caractéristiques de leurs élèves, créant ainsi une connexion essentielle entre le curriculum interprété et l'expérience d'apprentissage réel.

Enfin, au niveau du curriculum évalué, les enseignant.e.s et les experts pédagogiques évaluent la performance des élèves pour mesurer l'efficacité du curriculum. Les retours d'expérience obtenus à ce stade fournissent des informations cruciales pour ajuster et améliorer continuellement le curriculum, afin qu'il réponde de manière optimale aux besoins éducatifs.

Chaque niveau repose sur la collaboration dynamique de ces acteurs clés pour façonner un enseignement de qualité et une expérience d'apprentissage enrichissante, permettant ainsi aux apprenants de réaliser leur plein potentiel (Voir Annexe A.2).



### 5.2.1.2. La Commission Nationale du Curriculum (CNC)

Créée par arrêté ministériel le 31 mai 2022, la commission nationale du curriculum (CNC) est une instance stratégique chargée de formuler les orientations des programmes d'études selon les priorités fixées par le Gouvernement. Elle a pour mission d'alimenter le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle en réflexions sur les problématiques liées au développement des projets de réforme curriculaire. Elle a également pour attributions de : i) contribuer à la définition des grandes orientations politiques de l'État haïtien en matière d'éducation et de formation professionnelle ; ii) aider la construction du socle commun de compétences nécessaires aux besoins socioéducatifs exprimés par les acteurs de la communauté en matière d'éducation ; iii) accompagner le développement des curricula et des outils pédagogiques des différents ordres d'enseignement (préscolaire, fondamental, secondaire, technique et professionnel) et iv) assurer la validation sociale des programmes de formation initiale et continue visant les enseignants du secteur.

Comme organe stratégique, la CNC est dotée d'un Comité de pilotage (CP-CNC) de cinq (5) membres issus de la formation

générale et de la formation technique et professionnelle. Cette composition traduit la volonté du MENFP de travailler à la définition de grandes orientations politiques de l'État haïtien en émettant un signal clair que la formation des jeunes, basée sur la construction d'un socle commun de compétences nécessaires aux besoins socioéducatifs exprimés par les acteurs de la communauté en matière d'éducation, ne doit pas seulement intéresser la filière de l'enseignement général.

### 5.2.1.3. Les services techniquement concentrés et services territorialement déconcentrés du MENFP (DCQ, DEF, DES, BUGEP, DFP, DDE, BDS, BIZ) chargés de mettre en œuvre la réforme curriculaire en Haïti

Les diverses politiques publiques précédemment mises en œuvre au MENFP ont suivi une approche «top-down» enracinée dans une conception traditionnelle de l'État caractérisée par une structure pyramidale et hiérarchique, une nette séparation entre les acteurs politiques et administratifs. Cela a conduit à la centralisation de la mise en œuvre de la politique sectorielle au niveau des directions techniques du bureau central du MENFP, limitant ainsi l'efficacité des interventions lorsque celles-ci ont eu lieu. En revanche, l'approche «bottom-up» se concentrant sur les agents administratifs de base reconnaît que la politique doit être mise en œuvre par les acteurs sur le terrain qui interprètent les décisions en fonction des besoins des bénéficiaires directs des politiques. Cette approche implique des négociations, des ajustements et une adaptation des objectifs de la politique en fonction des contraintes du terrain.

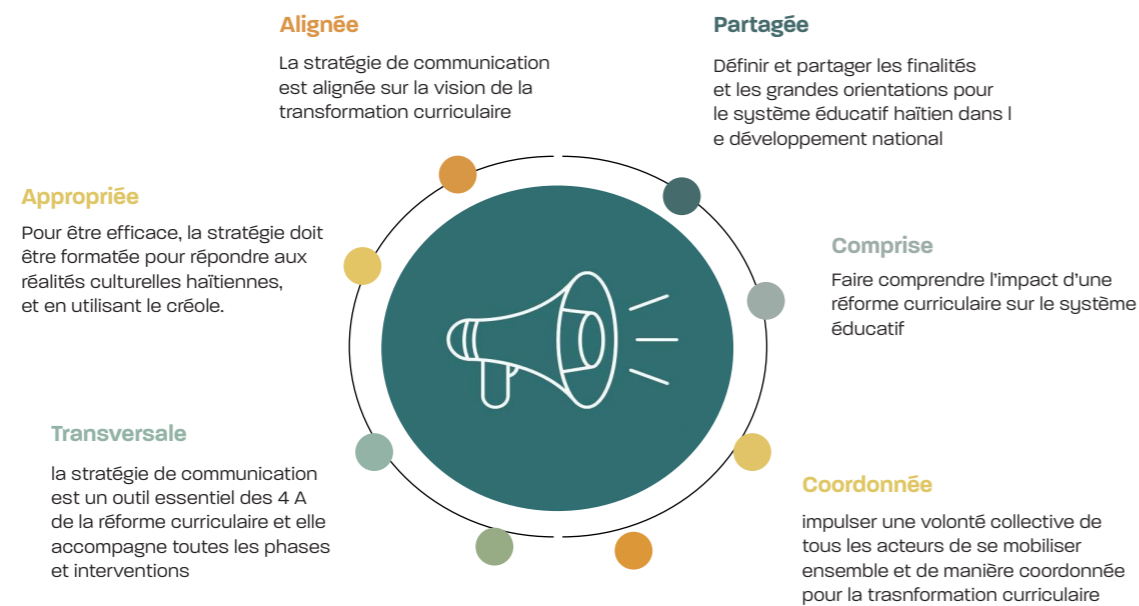
# LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Dans une perspective de stratégie opérationnelle hybride de la diffusion de la réforme curriculaire, il serait bénéfique de combiner ces deux approches pour tirer le meilleur parti de leurs avantages respectifs. Il conviendrait donc d'intégrer la planification stratégique du sommet avec le pragmatisme des opérateurs qui maîtrisent les réalités sur le terrain. Dans cette optique, les services techniques centraux et les services territorialement déconcentrés du MENFP doivent jouer un rôle complémentaire dans la mise en œuvre de la feuille de route.

## 5.2.1.4. L'importance de la communication

L'adhésion de tou.te.s les acteur.rice.s du système éducatif passe par une stratégie de communication informative et participative. La communication se situe à deux niveaux. Le premier concerne la communication externe d'informations générales sur l'avancement de la réforme, les échanges ainsi que le partage avec la communauté éducative en général.

A ce niveau, l'unité de la Radio et Télé Educative (RTE) se charge de la transformation et la diffusion des programmes vers les canaux audio-visuels pour une réponse plus adéquate aux besoins de communication sur la réforme. Le deuxième niveau concerne la communication interne au Comité technique de pilotage ainsi que le partage d'informations entre les groupes de travail et ce Comité.

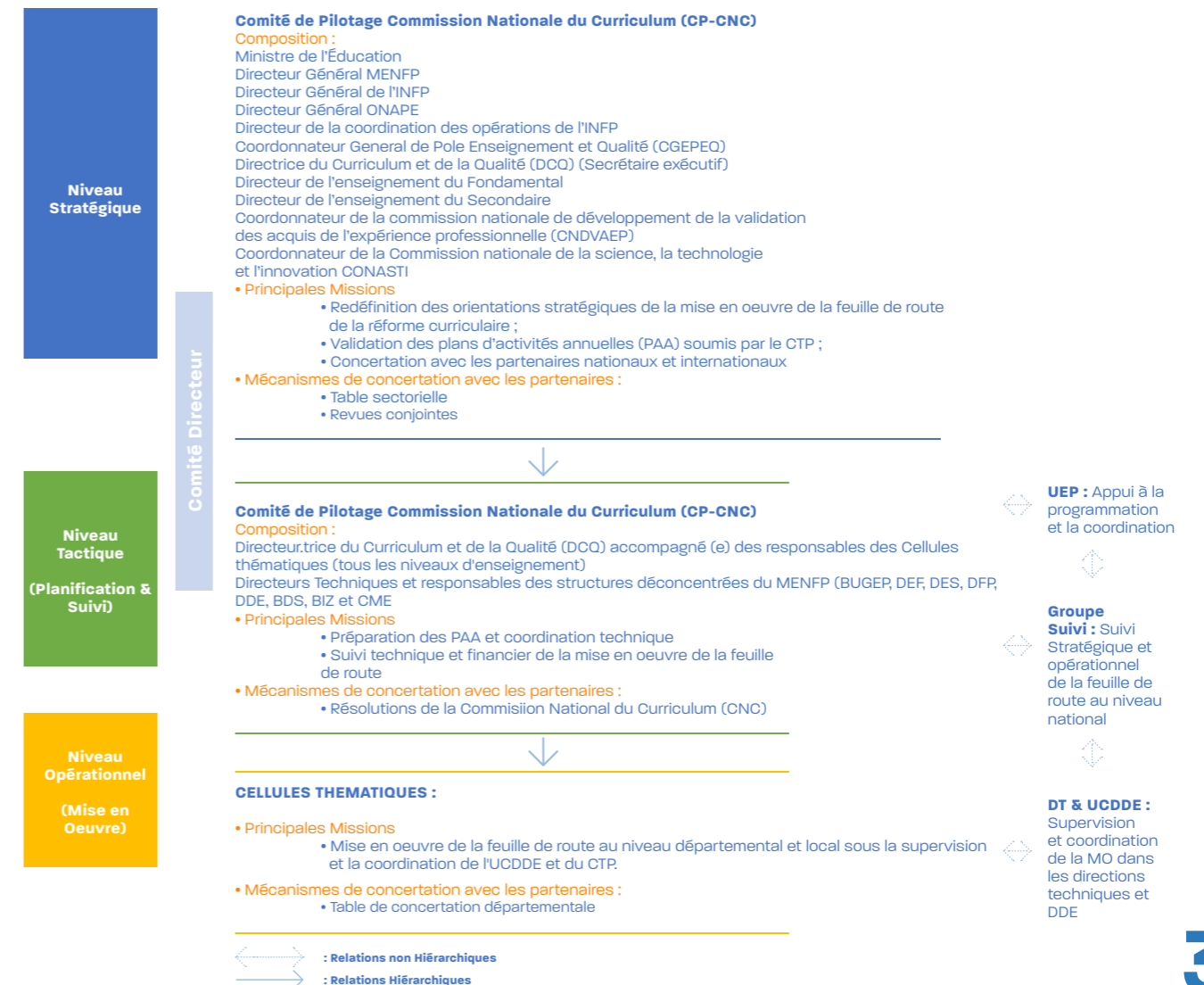


## 5.2.1.5 L'approche participative

La clé pour garantir ce principe dans le cadre de la réforme curriculaire réside dans l'adhésion totale de l'ensemble de la communauté éducative aux objectifs de la CNC et de la feuille de route de la réforme curriculaire tout en préconisant une approche participative des acteurs engagés. Ce changement implique de passer à une approche qui met en avant l'importance des interactions. C'est donc une approche participative qui devra être rigoureusement respectée par tous les responsables/acteurs impliqués dans la réforme curriculaire, y compris les services techniquement concentrés et services territorialement déconcentrés du MENFP à savoir les directeurs départementaux d'éducation, les responsables des bureaux de district scolaires, les inspecteurs de zone, les enseignants, et les directeurs d'écoles.

## 5.2.2 Le dispositif institutionnel de mise en œuvre

Dans l'optique d'instaurer une dynamique pérenne (et pérennisable), les principes des 4A de la transformation curriculaire supposent des mécanismes et modalités de pilotage dont le but est de renforcer l'adhésion, l'autorité, l'autonomie et l'action (durable). Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la réforme curriculaire en Haïti repose sur une structure à trois niveaux.





### 5.2.2.1 Le niveau stratégique

Le niveau stratégique de la commission nationale du curriculum (CNC) est défini par l'article 8 de l'arrêté créant la dite CNC. Le principal mandat du Comité de pilotage (CP-CNC) de la CNC est de garantir l'atteinte des objectifs de la Réforme curriculaire du système éducatif haïtien. De ce mandat, découle les attributions suivantes :

- I.** Soumettre à l'approbation de la CNC le Plan stratégique et le plan d'opération annuel d'activités - préparer et soumettre à la CNC le rapport d'activités réalisées ;
- II.** Garantir la mise en application des décisions prises par la CNC ;
- III.** Garantir les articulations nécessaires entre les structures centrales et les structures décentralisées du MENFP ;
- IV.** Garantir une documentation et un archivage centralisé et décentralisé ;
- V.** Publier des informations claires et précises à propos de la réforme curriculaire ;
- VI.** Organiser des manifestations nationales : colloques, séminaires, etc. ;
- VII.** Remplir toutes les autres fonctions qui lui sont assignées par le CNC.

Dans le cadre de l'atelier sur la Feuille de Route de la Réforme, qui s'est tenu à l'Hôtel Karibe les 5 et 6 octobre 2023, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) a réuni un ensemble d'acteurs issus de diverses entités du MENFP et d'autres parties prenantes du secteur de l'éducation. L'objectif principal de cet atelier était de permettre aux différents acteurs et parties prenantes impliqués dans le processus de la réforme curriculaire de comprendre de manière claire et détaillée la feuille de route de la réforme curriculaire 2023-2030 et de faire des recommandations. Ces derniers ont compris que dans sa configuration actuelle, le Comité de pilotage (CP-CNC) de la CNC ne peut réaliser les susdites attributions sans la participation

active de l'Office national de Partenariat en Éducation (ONAPE) et l'intégration de la Commission nationale de Développement de la Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (CNDVAEP) et la Commission nationale de la science, la technologie et l'innovation CONASTI.

De plus, ils ont ajouté que la Direction du curriculum et de la qualité (DCQ), jouant le rôle de secrétariat technique au sein du Comité de pilotage (CP-CNC) de la CNC doit être chargée de :

- I.** Diffuser la vision, les principales orientations de la CNC et les chantiers stratégiques ;
- II.** Organiser des consultations avec les partenaires et les parties prenantes ;
- III.** Superviser la validation et la diffusion des documents et travaux issus des niveaux tactique et opérationnel ;
- IV.** Élaborer les termes de référence pour le Comité technique de pilotage (CTP) et des groupements opérationnels et thématiques, définissant les modalités de fonctionnement, de collaboration et de soutien technique et financier avec l'ensemble des acteurs impliqués ;
- V.** Examiner les propositions des partenaires techniques et financiers pour garantir la cohérence de toutes les actions et initiatives.

Enfin, pour mieux réaliser leurs attributions, le CP et le CTP doivent recruter des experts (Individus et/ou firmes spécialisées) en vue d'apporter un appui du type expert-conseil pour faciliter la mise en œuvre de la réforme. Ces derniers assistent aux réunions de la CNC et/ou du CTP sans voix délibératives.

### 5.2.2.2 Le niveau tactique

Le Comité technique de pilotage (CTP) est le second niveau. Il est coordonné par la Direction du curriculum et de la qualité (DCQ) avec l'appui des responsables des directions techniques concentrées et les structures territorialement déconcentrées : des directeurs du Bureau de gestion de l'éducation préscolaire (BUGEP), de la Direction de l'enseignement fondamental (DEF), de la Direction de l'enseignement secondaire (DES), de la Direction de la formation et du perfectionnement (DFP) et des Directions Départementales d'Éducation (DDE) impliquant les BDS, BIZ. Ce niveau aura pour mission de :

- I.** Assurer la pérennité des actions après la mise en œuvre de la feuille de route ;
- II.** Réunir les représentants des directions techniques concentrées et les structures territorialement déconcentrées et faciliter le partage d'informations avec les membres du niveau stratégique, les partenaires et les acteurs impliqués ;
- III.** Coordonner et superviser les travaux des groupes curriculaire ou disciplinaires, en garantissant leur cohérence, ainsi que la mise en œuvre et le suivi de la feuille de route;
- IV.** Recevoir le soutien des groupes de Suivi et Évaluation, ainsi que de Communication dans l'exécution de ses responsabilités;
- V.** Ajuster, au besoin, le plan de mise en œuvre de la feuille de route de la réforme curriculaire en fonction des besoins identifiés en se basant sur des consultations publiques permettant de recueillir les commentaires et les suggestions des parties prenantes afin de faire du cadre un instrument essentiel pouvant garantir la qualité et l'équité dans l'éducation en Haïti.

### 5.2.2.3 Le niveau opérationnel

Le troisième niveau, qui est de nature opérationnelle, regroupera les cellules thématiques (couvrant tous les niveaux, du préscolaire au secondaire, y compris l'enseignement professionnel), ainsi que les centres de formation. Ces entités auront pour mission d'assurer la mise en œuvre de la feuille de route de la réforme curriculaire.

Les cellules pourront également bénéficier de l'assistance de firmes spécialisées et d'expert.e.s, afin d'accomplir efficacement leur mission. La figure ci-dessous illustre de manière visuelle l'organisation, le fonctionnement, ainsi que les missions et les mécanismes décisionnels au sein de ce dispositif institutionnel.

#### 5.2.2.4 La fonction de suivi et l'évaluation

Cette fonction comprendra des cadres des directions techniques du Ministère. Cette partie concerne la collecte, le traitement, l'analyse des données et la production de rapports sur les travaux de la réforme ainsi que sur les systèmes d'évaluation lors de l'expérimentation et de la généralisation des programmes. En effet, le système éducatif haïtien fait face à des lacunes importantes en termes de données qui doivent alimenter les orientations et prises de décision. L'efficacité de la mise en œuvre de la transformation curriculaire repose non seulement sur ses modalités de mise en œuvre, au travers des 4A décrits, mais en plus sur un plan de suivi-évaluation robuste permettant de s'assurer que l'ensemble des actions sont alignées et sur les rails.

#### 5.2.3. Niveaux d'intervention de la transformation curriculaire

La feuille de route a été construite sur la base d'une planification par champs d'intervention. Un premier champ concerne tout ce qui relève de la gouvernance, du cadre normatif

et régulateur et des documents cadres qui concernent et ont un effet sur le système éducatif dans sa globalité.

Le deuxième champ quant à lui, s'intéresse plus spécifiquement aux niveaux de scolarité ou sous-secteurs. Le cadre des interventions prioritaires présente des résultats par objectif et les activités qui tiennent compte de la séquence dans laquelle elles doivent être réalisées, mais aussi des réalisations et des chantiers en cours.

#### 5.2.3.1. Création des conditions essentielles pour renforcer les mécanismes de gouvernance et de régulation du système éducatif

Les conditions à la mise en œuvre de la réforme sont les priorités qui orientent l'ensemble du processus et des activités de cadrage pour la transformation curriculaire. Ces conditions essentielles établissent les éléments normatifs et régulateurs du système éducatif dans son ensemble sur la base des priorités du PDEF, du COC, du rapport d'État et de l'approche systémique proposée par le BIE pour la transformation curriculaire. Elles préconisent également la mise en place de composantes qui contribuent au renforcement de la gouvernance comme la politique linguistique, la politique de genre, les mécanismes de pilotage de la feuille de route et de coordination des acteurs.

#### 5.2.3.2. Les interventions par les sous-secteurs

La feuille de route propose des résultats et activités qui prennent en compte les avancées (l'existant) et les chantiers en cours sur les 5 sous-secteurs du système éducatif en se basant sur la structure proposée dans le COC.

- I) Le préscolaire
- II) L'enseignement fondamental,
- III) L'enseignement secondaire général et technologique
- IV) le secondaire professionnel
- V) L'éducation non-formelle



## 5.3 Planification par champ d'intervention

### 5.3.1 SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE

**IMPACT DE LA RÉFORME :** Le processus de transformation curriculaire est généralisé à l'échelle du système éducatif haïtien pour une amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation en Haïti afin de contribuer efficacement à la mise en œuvre du Plan décennal d'éducation et de formation 2020-2030 et des ODD 4.

**OBJECTIF GLOBAL DE LA RÉFORME :** Le MENFP et ses partenaires développent, pilotent, coordonnent, mettent en œuvre, suivent et évaluent le processus de transformation curriculaire à l'échelle du système éducatif haïtien et dans l'alignement du Cadre d'Orientation Curriculaire.

**OBJECTIF 1 :** Établir les conditions financières, techniques, juridiques et normatives à la mise en œuvre de la réforme curriculaire

A l'échelle du système

**Résultat 1 :** Une structure de pilotage est mise en place pour l'implémentation, le suivi et l'évaluation des travaux de la réforme curriculaire

**Résultat 2 :** Le Cadre National d'Orientation Curriculaire intègre les recommandations du rapport d'État et il est connu de tous les acteurs et partenaires du système éducatif.

**Résultat 3 :** Un cadre de coopération externe et de partenariat en éducation est défini et financé.

**Résultat 4 :** Les standards de qualité en termes d'environnement scolaire de l'école haïtienne sont mis en application.

**Résultat 5 :** Une politique d'aménagement linguistique déterminant la vision de la langue d'enseignement et d'apprentissage et de l'enseignement des langues pour le système éducatif haïtien est adoptée.

**Résultat 6 :** Une politique en matière d'intégration des questions de genre dans le curriculum est adoptée.

**Résultat 7 :** Une politique en matière d'éducation inclusive est adoptée.

**Résultat 8 :** Une politique en matière d'évaluation et de certification est adoptée.

**Résultat 9 :** Une politique du manuel scolaire est adoptée.

**Résultat 10 :** La structure et les outils d'inspection sont révisés.

#### TOUS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT, ÉDUCATION FORMELLE

**OBJECTIF 2 :** Structurer et mettre en œuvre une éducation de qualité au niveau préscolaire, alignée sur les orientations du COC

Préscolaire

**OBJECTIF 3 :** Réviser et aligner sur le COC, les programmes du fondamental et généraliser leur mise en œuvre

Fondamental 1, 2, 3

**OBJECTIFS 4 et 5 :** Réviser, harmoniser et aligner les programmes du secondaire sur le COC et généraliser leur mise en œuvre

Secondaire général et technologique  
Secondaire professionnel

#### Résultats attendus:

Le cadre normatif nécessaire à la structuration et au pilotage de la réforme est mis en place.

Des programmes d'étude alignés sur le COC pour le préscolaire, le fondamental 1, 2, 3 et le secondaire sont disponibles.

Les manuels et le matériel pédagogique élaborés et alignés sur le COC et les programmes révisés sont validés, homologués et disponibles.

Les nouveaux programmes, les manuels révisés et les matériels pédagogiques sont expérimentés.

Un programme de formation initiale et continue des enseignant.e.s est élaboré et expérimenté et sa mise en œuvre généralisée.

Le service d'inspection est restructuré, formé et opérationnel.

Le personnel de direction est formé: les directeur.ice.s des établissements sont formés et opérationnels.

Un système d'évaluation des apprentissages est élaboré, expérimenté et généralisé.

La réforme est généralisée pour tous les niveaux.

Le processus d'implantation de la transformation curriculaire est évalué.

**Objectif 6:** Structurer et coordonner l'éducation non formelle dans l'alignement avec le COC

Résultats attendus

Les structures de coordination de l'éducation non formelle sont mises en cohérence avec l'organisation du système éducatif et renforcées.

Les programmes d'éducation non formelle sont élaborés et alignés sur le COC.

Les critères d'élaboration et de conception du matériel pédagogique utilisé dans les centres d'éducation non formelle sont clarifiés

Le matériel pédagogique élaboré par le MENFP pour l'éducation non formelle est révisé pour son alignement sur les programmes et sur le COC.

Les critères et modalités d'évaluation et de certification des programmes de formation non formels sont alignés sur le COC et clarifient les équivalences et passerelles avec les niveaux du secteur formel.

La formation des formateurs des centres d'éducation non formelle est encadrée et structurée.

Un cahier des charges relatif aux infrastructures et conditions d'apprentissage dans les institutions d'éducation non formelle est élaboré.

## 5.3.2. CRÉATION DES CONDITIONS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

OBJECTIF 1		
Établir les conditions techniques et structurelles pour faciliter la mise en œuvre de la réforme		
Résultats attendus et activités par résultat attendu	Acteurs impliqués	Pilotage
<b>Résultat 1:</b> Une structure de pilotage est mise en place pour l'implémentation, le suivi et l'évaluation des travaux de la réforme curriculaire		
<b>Justification du résultat :</b> Une mise en œuvre réussie de la réforme dépend de plusieurs facteurs dont la capacité du Ministère à mobiliser suffisamment de ressources financières, techniques, matérielles et logistiques. Il est aussi important de mobiliser des ressources humaines qui possèdent toutes les compétences requises pour produire et qui puissent pleinement participer, dans des espaces adéquats et propices à la productivité. Cette réforme requiert des changements importants dans l'organisation structurelle du MENFP et un leadership fort pour les gérer. Il est nécessaire de créer une structure de pilotage qui soit porteuse de ces changements et capable de mobiliser des agents de changement et faire face aux résistances.		
<b>Activité 1:</b> Valider le plan de mise en œuvre de la feuille de route de la réforme curriculaire en Haïti	MENFP et partenaires	Cabinet du ministre et Direction générale
<b>Activité 2:</b> Soutenir et assurer la formation des cellules thématiques	Cellule technique de pilotage (CTP)	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 3 :</b> Développer des termes de références détaillées pour chaque entité responsable dans la structure de pilotage		
<b>Résultat 2:</b> Le Cadre National d'Orientation Curriculaire intègre les recommandations du rapport d'État et il est connu de tous les acteurs et partenaires du système éducatif.		
<b>Justification du résultat :</b> Le Cadre d'Orientation Curriculaire est l'outil de référence sur lequel toutes les étapes de la réforme présentée ci-après doivent s'ancrer. Des compléments peuvent être intégrés au COC en vue de poursuivre le travail d'alignement curriculaire à l'échelle du système et notamment en matière d'enseignement supérieur, de formation professionnelle et d'éducation non formelle ; clarifier les modalités évaluatives et niveaux de compétence attendus notamment dans les nouveaux examens nationaux en intégrant la politique en matière d'évaluation développée par le Comité technique de pilotage.		
<b>Activité 1:</b> Révision du COC sur la base des retours recueillis lors de la consultation nationale	MENFP et partenaires	Cabinet du Ministre et Direction générale
<b>Activité 2:</b> Partage / dissémination du COC à tous les acteurs de la chaîne curriculaire et partenaires du MENFP	MENFP et institutions affiliées Ministères partenaires PTFs, Organisations des écoles non-publiques, ONG, Organisations de la société civile concernées	
<b>Résultat 3 :</b> Un cadre de coopération externe et partenarial en éducation est défini et les actions programmées par le MENFP sont financées.		
<b>Justification du résultat :</b> L'objectif serait ici de coordonner les appuis des partenaires techniques et financiers afin d'assurer, à court, moyen et long terme, la cohérence, la pertinence et l'efficacité des interventions en particulier en matière d'alignement sur la vision du pays pour la réforme exprimée dans le COC.		
<b>Activité 1 :</b> Définir un cadre de coopération externe et partenarial pour la réforme	MENFP (Direction générale, DPCE, UEP), ONAPE, GLPE-H, Comité technique de Pilotage, PTFs (UNESCO/PME)	Cabinet du Ministre du MENFP
<b>Activité 2 :</b> Élaborer le budget de la mise en œuvre de la feuille de route	Ministère de la planification et de la coopération externe, ministère de l'Économie et des Finances	
<b>Activité 3:</b> Mobiliser les PTFs pour le financement et le soutien technique de la réforme (concertation, répartition et accords de partenariat)	MENFP, ONAPE, Comité technique de pilotage	Cabinet du Ministre du MENFP

**Résultat 4:** Les standards de qualité en termes d'environnement scolaire de l'école haïtienne sont mis en application.

**Justification du résultat:** Cette vision de l'école haïtienne vise à expliciter dans quelles conditions le curriculum réformé peut et doit être mis en œuvre, dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'environnement scolaire (sur les plans sanitaires, environnementaux, socio-émotionnels, etc.) pour améliorer l'apprentissage. Cette vision permet de clarifier les attentes vis-à-vis de la direction des établissements scolaires et peut participer au renforcement du système d'accréditation de ces derniers.

<b>Activité 1 -</b> Rédiger la vision de l'école haïtienne intégrant l'assurance d'une éducation de qualité: rôle, critères fondamentaux en termes d'environnement scolaire et de standards	MENFP et institutions affiliées Ministères partenaires PTFs, Organisations des écoles non-publiques, ONG, Représentants syndicaux Associations de parents Autres organisations de la société civile concernées	Cabinet du ministre
<b>Activité 2 -</b> Rédiger un cahier des charges de l'école haïtienne adapté à chaque sous-secteur dans une visée d'accréditation des établissements		
<b>Activité 3 -</b> Former les inspecteur.rice.s à accompagner les directions d'école dans le processus d'amélioration de la qualité de l'offre scolaire fournie par leur établissement		

**Résultat 5:** Une politique d'aménagement linguistique déterminant la vision de la langue d'enseignement et d'apprentissage et de l'enseignement des langues plurilingue pour le système éducatif haïtien est adoptée.

**Justification du résultat:** La politique d'aménagement linguistique clarifiée à l'échelle du système (du préscolaire au secondaire et pour l'éducation non formelle) l'approche adoptée: niveaux d'enseignement du et en créole, les visées de cet enseignement d'un point de vue linguistique, social, économique, culturel, les relations entre le créole et le français langue seconde et les langues étrangères.

<b>Activité 1:</b> Organiser une consultation nationale afin d'établir un consensus et de clarifier la vision de l'aménagement linguistique en Haïti à tous les niveaux du système éducatif	MENFP, Comité technique de pilotage, Académie du créole, Ministère de la Culture et de la communication Universités, Faculté de linguistique appliquée, Autres organisations de la société civile concernées	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2:</b> Rédiger une politique d'aménagement linguistique sur la base des travaux scientifiques déjà menés et des retours recueillis lors de la consultation nationale	MENFP, Comité technique de pilotage, Groupe curriculaire Langue, Académie du créole, Faculté de linguistique appliquée, ressources externes spécialisées	
<b>Activité 3:</b> Organiser une session de validation de la politique d'aménagement linguistique et procéder à son adoption officielle		

**Résultat 6:** Une politique en matière d'intégration des questions de genre dans le curriculum est adoptée.

**Justification du résultat :** La politique clarifiée à l'échelle du système (du préscolaire au secondaire et pour l'éducation non formelle) l'approche adoptée en matière d'intégration des questions de genre au-delà des données sur la parité: visées d'un point de vue social, économique, culturel, moyens proposés (approche pédagogique, programmes et contenus). Thématiques majeures: accès inégal des garçons et filles entravé par les entrées plus tardives des filles, trajectoires inégales par rapport à différents enjeux, notamment les grossesses précoces et le travail des enfants (qui affecte principalement les garçons), stéréotypes etc.

<b>Activité 1:</b> Organiser une consultation nationale afin de déterminer les modalités de l'intégration des questions de genre dans le curriculum	MENFP, Comité technique de pilotage, Ministère à la condition féminine et au droit des femmes, Ministère des Affaires Sociales, Représentants syndicaux, Associations de parents, Autres organisations de défense des droits des femmes de la société civile, ONUFEMME, Ressources spécialisées	Cabinet du Ministre du MENFP  Comité de Pilotage (CP-CNC)
---	---	---

<b>Activité 2 :</b> Rédiger une politique en matière d'intégration du genre dans le curriculum sur la base des travaux déjà menés et des retours recueillis lors de la consultation nationale	MENFP, Comité technique de pilotage, Ressources spécialisées	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 3 :</b> Organiser une session de validation de la politique en matière d'intégration des questions de genre dans le curriculum et procéder à son adoption officielle	MENFP, Comité technique de pilotage, ministère des Affaires Sociales, Ministère à la condition féminine et au droit des femmes, Représentants syndicaux, Associations de parents, Autres organisations de la société civile concernées, Ressources spécialisées	
<b>Résultat 7 :</b> La politique en matière d'éducation inclusive est validée et mise en œuvre.		
<b>Justification du résultat :</b> La CASAS travaille sur une politique de l'éducation inclusive. La définition, vision et les modalités de l'éducation inclusive devront être clarifiées en fonction du contexte socioculturel et des capacités nationales et locales.		
<b>Activité 1 :</b> Finaliser la politique en matière d'inclusion	MENFP, Comité technique de pilotage (CTP), CASAS, Directions techniques pour chaque niveau scolaire, BSEIPH, associations et organisations non gouvernementales d'éducation inclusive, ressources externes spécialisées etc.	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Organiser une session de validation de la politique		
<b>Activité 3 :</b> Développer un plan de mise en œuvre de la Politique d'éducation inclusive		
<b>Résultat 8 :</b> Une politique en matière d'évaluation des apprentissages et de certification est adoptée.		
<b>Justification du résultat :</b> La politique clarifiera la vision et les orientations relatives à l'évaluation et la certification à chaque niveau d'enseignement et dans tous les sous-secteurs, ainsi que les aspects relatifs aux passerelles entre niveaux d'enseignement et sous-secteurs (éducation non formelle vers l'éducation formelle, l'enseignement secondaire général et technologique et le secondaire professionnel).		
<b>Activité 1 :</b> Mener des études et organiser une consultation des acteurs concernés par l'évaluation et la certification	CTP, CPEV, BUNEXE, Directions techniques pour chaque niveau scolaire, INFP, BSEIPH, associations et organisations non gouvernementales d'éducation, ressources externes spécialisées etc.	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger une politique en matière d'évaluation des apprentissages et de certification		
<b>Activité 3 :</b> Organiser une session de validation de la politique		
<b>Activité 4 :</b> Développer un plan de mise en œuvre de la politique d'évaluation		
<b>Résultat 9 :</b> Une politique de manuels scolaires est adoptée.		

<b>Justification du résultat:</b> Une politique de manuels scolaires clarifie les attentes du MENFP vis-à-vis des élaborateurs de manuels scolaires. Elle inclut : le processus de coordination entre le MENFP et ces derniers pour la production des manuels et matériel pédagogique, leur expérimentation et leur homologation, la stratégie de formation des concepteurs de manuels et matériel pédagogique, en y incluant les modalités du programme de subvention et de dotation. Cette politique servira de base pour le développement des cahiers de charge relatifs au développement des manuels pour chaque niveau d'enseignement et sous-secteurs. Un mécanisme d'accélération de l'homologation devrait être mis en place à travers le renforcement de la cellule en charge au MENFP.		
<b>Activité 1 :</b> Organiser une consultation avec les agences privées d'édition et les auteurs indépendants pour présenter et adopter la politique du livre	MENFP, ONAPE, PTF, Secteur privé, Académie du créole, Autres ministères, ressources externes spécialisées	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger une politique de manuels scolaires et valider la politique		
<b>Activité 3 :</b> Produire un cahier des charges pour utilisation / adaptation par les sous-secteurs et niveaux d'enseignement Rédiger une politique du livre		
<b>Activité 4 :</b> Former les membres de la cellule d'homologation des manuels au sein du MENFP		
<b>Activité 5 :</b> Renforcer la cellule d'homologation (DCQ) sur les plans de ressources humaines, logistiques et budgétaires avec des appuis complémentaires pour répondre au flux important de manuels qui devront être homologués		Cabinet du Ministre
<b>Résultat 10 :</b> La structure et les outils d'inspection sont révisés.		
<b>Justification du résultat :</b> Des documents d'orientation et de fonctionnement de l'inspection scolaire existent mais devront être révisés de manière à prendre en compte les orientations du COC et assurer son intégration par rapport aux différents niveaux d'enseignement ainsi qu'aux écoles, aux directions d'établissements et aux enseignants.e.s.		
<b>Activité 1 :</b> Réviser les processus d'inspection et d'encadrement à tous les niveaux d'enseignement et sous-secteurs	Comité technique de pilotage, DG-Coordination DDE (UCDDE), DDE, DG-INFP, SEA, Inspection générale, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Réviser les outils d'inspection et d'encadrement à tous les niveaux d'enseignement et sous-secteurs		
<b>Activité 3 :</b> Rédiger le référentiel de compétences professionnelles des inspecteur.rice.s à tous les niveaux d'enseignement et sous-secteurs		
<b>Activité 4 :</b> Produire une stratégie de formation des inspecteur.rice.s à tous les niveaux d'enseignement et sous-secteurs à mettre en œuvre par les centres de formation		

### 5.3.3. PRÉSCOLAIRE

OBJECTIF 2		
Structurer et mettre en œuvre une éducation de qualité au niveau préscolaire, alignée sur les orientations du COC		
Résultats attendus et activités par résultat attendu	Acteurs impliqués	Pilotage
<b>Résultat 1 : Des programmes d'étude alignés sur le COC sont disponibles pour le préscolaire.</b>		
<b>Justification du résultat :</b> Le programme du préscolaire est d'ores et déjà disponible pour les trois années. Il est suggéré ici leur simple révision pour s'assurer de leur alignement sur le COC et que les éléments suivants soient présents dans le détail des programmes: "profil desortie" du préscolaire dans l'optique d'une transition facilitée des apprenants vers le fondamental 1, les compétences/apprentissages attendus au préscolaire (développement des compétences cognitives, psychomotrices et socio-émotionnelles par une approche d'apprentissage par le jeu) y compris sur les questions transversales (TICs, environnement, santé, résolution pacifique de problèmes, la progression et les approches pédagogiques, notamment dans un objectif d'inclusion (genre, enfants à besoins spéciaux, etc.).		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger les termes de référence pour la modification des programmes	Comité technique de pilotage BUGEP, DCQ, Ressources externes spécialisées, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Créer les équipes de concepteurs des programmes		
<b>Activité 3 :</b> Former les équipes		
<b>Activité 4 :</b> Modifier les programmes		
<b>Résultat 2 : Les supports et matériels pédagogiques alignés sur le COC et les programmes sont disponibles pour le préscolaire.</b>		
<b>Justification du résultat :</b> Des supports et guides pédagogiques pour les moniteur.rice.s sont développés dans l'alignement des programmes révisés et du COC.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger les termes de référence pour la révision et la rédaction des manuels et du matériel pédagogique basés sur le nouveau programme du préscolaire	BUGEP, Comité technique de pilotage, Ressources externes spécialisées, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger le cahier des charges pour la production des ressources pédagogiques et didactiques – incluant les modalités de suivi du processus de production des ressources		
<b>Activité 3 :</b> Former les concepteurs de manuels du préscolaire indépendants ou au sein des agences privées d'édition		
<b>Activité 4 :</b> Accompagner les agences privées d'édition dans la production des ressources pédagogiques et didactiques (version 1 pour expérimentation)		
<b>Résultat 3 : Les programmes, le matériel pédagogique et les manuels sont expérimentés.</b>		

<b>Justification du résultat :</b> L'expérimentation permettra de tester le matériel développé et d'apporter des correctifs à partir du terrain en vue de la généralisation. Peut être réalisée en plusieurs temps et au fur et à mesure que l'élaboration progresse.		
<b>Activité 1 :</b> Élaborer la méthodologie d'expérimentation	DG, Comité technique de pilotage DDE, BUGEP, DCQ, Ressources externes spécialisées, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Former des formateurs de moniteur.trice.s pour l'expérimentation		
<b>Activité 3 :</b> Former des moniteur.trice.s		
<b>Activité 4 :</b> Former des inspecteur.trice.s		
<b>Activité 5 :</b> Former des directeur.trice.s d'établissement		
<b>Activité 6 :</b> Mettre à l'essai et collecter les données		
<b>Activité 7 :</b> Ajuster les programmes, manuels et matériel pédagogique		
<b>Résultat 4 : La réforme du niveau préscolaire est généralisée.</b>		
<b>Justification du résultat :</b> La phase de généralisation harmonise les approches et pratiques d'enseignement dans l'ensemble des écoles préscolaires publiques et non-publiques		
<b>Activité 1 :</b> Planifier la généralisation : rédaction des Termes de référence décrivant les étapes, le processus et la temporalité détaillée	DG, Comité technique de pilotage DDE, BUGEP, DCQ, Ressources externes spécialisées, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Homologuer les manuels et le matériel pédagogique		
<b>Activité 3 :</b> Accompagner / Coordonner l'édition finale des manuels et du matériel pédagogique		
<b>Activité 4 :</b> Procéder à l'édition finale des programmes		
<b>Résultat 5 : Un système d'appréciation du développement des enfants est élaboré et généralisé.</b>		
<b>Justification du résultat :</b> Le mode d'évaluation du développement des compétences socio-émotionnelles, psychomotrices et cognitives des apprenants du préscolaire (une évaluation de leur développement global) ne peut reposer sur des méthodes d'évaluation employées au fondamental et dans les niveaux supérieurs mais leur progression doit être appréciée pour mesurer la capacité du préscolaire à préparer les apprenants aux futures étapes de leur éducation (entrée dans le fondamental), s'assurer que tous les apprenants développent les compétences attendues à leur âge et éventuellement repérer / anticiper certaines difficultés d'apprentissage.		

<b>Activité 1 :</b> Rédaction d'un référentiel des pratiques d'appréciation du développement des enfants au préscolaire	Comité technique de pilotage BUGEP, Ressources externes spécialisées, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédaction des outils d'appréciation au préscolaire		
<b>Activité 3 :</b> Validation des outils d'évaluation		
<b>Résultat 6 :</b> La formation des moniteur.trice.s du préscolaire est structurée.		
<b>Justification du résultat :</b> La formation des moniteur.trice.s du préscolaire est alignée sur le COC, sur les programmes développés et les méthodes pédagogiques préconisées. Elle inclut la formation sur le développement des compétences / capacités attendues au préscolaire (développement des compétences cognitives, psychomotrices et socio-émotionnelles) et sur les questions transversales (TICs, environnement, santé, la progression et les approches pédagogiques, notamment dans un objectif d'inclusion (genre, enfants à besoins spéciaux, etc.).		
<b>Activité 1 :</b> Rédaction d'un référentiel de compétences professionnelles des moniteur.rice.s du préscolaire et de leurs formateurs	Comité technique de pilotage BUGEP, DFP, Ressources externes spécialisées, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédaction d'un plan de formation continue et initiale		
<b>Résultat 7 :</b> Un programme de formation continue des moniteur.trice.s du préscolaire est élaboré et sa mise en œuvre est généralisée.		
<b>Justification du résultat :</b> Le processus de formation continue peut inclure : la mise à jour des compétences des moniteur.trice.s du préscolaire en activité en matière de TICs et de pratiques pédagogiques alignées sur les orientations du COC, en matière de compétences psychosociales et dans le domaine de la psychologie, ainsi que sur des thématiques transversales (genre, environnement, santé, neurosciences...). Les activités de formation peuvent aussi inclure la formation de communautés de bonnes pratiques entre enseignant.e.s d'une même ville / région.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger le cahier des charges associé à la modification des programmes de formation continue, alignés sur les programmes et sur le référentiel de compétences	Comité technique de pilotage BUGEP, DFP, Institutions de formation des enseignant.e.s du préscolaire, Ressources externes spécialisées, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Former les personnels chargés de la modification des programmes de formation continue		
<b>Activité 3 :</b> Rédiger les programmes de formation continue		
<b>Activité 4 :</b> Former les moniteur.rice.s en fonction		
<b>Résultat 8 :</b> Un programme de formation initiale des enseignant.e.s du préscolaire est élaboré et sa mise en œuvre est généralisée.		
<b>Justification du résultat :</b> La formation initiale est alignée sur le COC et favorise le développement de compétences chez les moniteur.trice.s du préscolaire en matière de pédagogies innovantes, de psychologie, de compétences socio-émotionnelles et psychosociales, de neurosciences, d'utilisation des TICs, ainsi que sur les questions transversales (genre, environnement et éducations à la paix).		

<b>Activité 1 :</b> Rédiger le cahier des charges associé à la modification des programmes de formation initiale, alignés sur les programmes et sur le référentiel de compétences professionnelles	Comité technique de pilotage BUGEP, DFP, Ressources externes spécialisées, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Former les personnels chargés de la modification des programmes de formation initiale		
<b>Activité 3 :</b> Rédiger les programmes de formation initiale		
<b>Activité 4 :</b> Réaliser un audit d'accréditation des nouveaux programmes de formation initiale		
<b>Résultat 9 :</b> Le service d'inspection et d'encadrement du préscolaire est renforcé, formé et outillé.		
<b>Justification du résultat :</b> Le nombre d'inspecteur.trice.s du préscolaire est très faible au sein des Directions départementales. Les inspecteur.rice.s en général, et du préscolaire en particulier, n'ont pas les moyens ni les ressources pour remplir leur fonction clé, pour accompagner et mettre en œuvre le processus de réforme. Leur rôle doit être révisé/clarifié pour s'aligner à la réforme.		
<b>Activité 1 :</b> Renforcer l'inspection du préscolaire sur les plans de ressources humaines, matérielles et budgétaires	Comité technique de pilotage Inspection générale, DDE, BUGEP, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger un plan de formation du personnel d'inspection intervenant au préscolaire		
<b>Activité 3 :</b> Former le personnel d'inspection du préscolaire		
<b>Résultat 10 :</b> Le personnel de direction des établissements du préscolaire est formé sur la mise en œuvre du curriculum réformé.		
<b>Justification du résultat :</b> Le personnel de direction devra être formé sur les programmes réformés, les approches pédagogiques et leur mise en œuvre à l'échelle de l'établissement, par rapport à l'environnement scolaire et aux besoins socio-émotionnels des apprenants du préscolaire.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger un cahier des charges pour les établissements du préscolaire, sur la base de la maquette développée par la Comité technique de pilotage	Comité technique de pilotage BUGEP, Ressources externes professionnelles, Comité technique de pilotage secteur privé	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger un plan de formation du personnel de direction des établissements du préscolaire		
<b>Activité 3 :</b> Former le personnel de direction des établissements du préscolaire		
<b>Résultat 11 :</b> Le processus d'implémentation de la transformation curriculaire est évalué au niveau du préscolaire.		
<b>Justification du résultat :</b> L'évaluation de la mise en œuvre du processus de transformation analyse, à la lumière du COC, le niveau d'atteinte des résultats de la réforme. Elle permet de mesurer les impacts positifs ainsi que les blocages dans la mise en œuvre, d'identifier les éléments à réajuster, les formations d'acteurs à compléter ou encore de relever des effets inattendus de la réforme (positifs ou négatifs). Elle peut potentiellement servir au lancement d'une phase 2 de la réforme, à l'identification de nouveaux chantiers et à l'orientation des actions des partenaires techniques et financiers.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger les termes de référence de l'évaluation	Comité technique de pilotage, UEP, USI, BUGEP, DFP, Ressources externes professionnelles, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Élaborer les outils d'évaluation		
<b>Activité 3 :</b> Mettre en œuvre l'évaluation		
<b>Activité 4 :</b> Analyser les résultats		
<b>Activité 5 :</b> Remédier et ajuster en fonction des résultats de l'évaluation		

## 5.3.4. FONDAMENTAL 1, 2 et 3

Objectif 3		
Les trois cycles du fondamental sont harmonisés entre eux et dans l'alignement sur le COC.		
Résultats attendus et activités par résultat attendu	Acteurs impliqués	Pilotage
<b>Résultat 1</b> : Les programmes d'étude du fondamental 1 et 2 alignés sur le COC et le fondamental 3 sont disponibles.		
<b>Justification du résultat</b> : Tel qu'ils existent, les programmes du fondamental 1 et 2 ne permettent pas une transition facilitée des apprenants vers le cycle 3 notamment parce qu'ils sont conçus selon une approche par objectif, différente des programmes du 3ème cycle conçus par compétences. Une harmonisation des 3 cycles reste donc indispensable étant donné l'élimination des examens de 6ème année. Des compétences / apprentissages attendus sur les questions transversales (TICs, environnement, santé), la progression et les approches pédagogiques, notamment dans un objectif d'inclusion (genre, enfants à besoins spéciaux, etc.) devront y être intégrés.		
<b>Activité 1</b> : Rédiger les termes de référence pour la rédaction des programmes du Fondamental 1 et 2	Comité technique de pilotage, DEF, DCO, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2</b> : Créer les équipes de concepteurs des programmes		
<b>Activité 3</b> : Former les concepteurs et rédiger les programmes		
<b>Activité 4</b> : Valider les nouveaux programmes et les publier		
<b>Résultat 2</b> : Les manuels et le matériel pédagogique sont disponibles pour le fondamental 1 et 2, alignés sur le COC, et harmonisés sur les programmes du fondamental 3.		
<b>Justification du résultat</b> : Les manuels devront être réécrits et alignés aux orientations du COC et du rapport d'État. Ils doivent être alignés sur les programmes et la méthodologie adoptée pour le fondamental 3 afin d'assurer la cohérence du niveau fondamental dans son ensemble.		
<b>Activité 1</b> : Rédiger les termes de référence pour la rédaction des manuels et du matériel pédagogique basés sur les nouveaux programmes	Comité technique de pilotage, DEF, DCO, Maisons d'édition, ressources externes spécialisées	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2</b> : Rédiger le cahier des charges pour la production des ressources pédagogiques et didactiques des cycles 1 et 2 du fondamental – incluant les modalités de suivi du processus de production des ressources		
<b>Activité 3</b> : Former les concepteurs de manuels du fondamental dans les agences privées d'édition		
<b>Activité 4</b> : Homologuer les ressources pédagogiques et didactiques développés par les agences privées		
<b>Résultat 3</b> : Les programmes, le matériel pédagogique et les manuels des cycles fondamentaux 1 et 2 sont expérimentés.		
<b>Justification du résultat</b> : L'expérimentation permettra de tester le matériel développé, de vérifier les pratiques des enseignant.e.s et d'apporter des correctifs à partir du terrain en vue de la généralisation. Peut être réalisée en plusieurs temps et au fur et à mesure que l'élaboration progresse.		
<b>Activité 1</b> : Créer une équipe de pilotage de l'expérimentation	Comité technique de pilotage, DEF, DCO, DFP, DDE, Inspection, Maisons d'édition, ressources externes spécialisées, CFEF, ENI, les réseaux des écoles non-publiques	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2</b> : Élaborer la méthodologie d'expérimentation pour le fondamental 1 et 2		
<b>Activité 3</b> : Former des formateurs d'enseignant.e.s à l'expérimentation		
<b>Activité 4</b> : Former des enseignant.e.s qui vont expérimenter		
<b>Activité 5</b> : Former des inspecteur.ice.s qui vont expérimenter		
<b>Activité 6</b> : Former des directeur.ice.s d'établissement qui vont expérimenter		
<b>Activité 7</b> : Mettre à l'essai et collecter les données		
<b>Activité 8</b> : Ajuster les programmes, manuels et matériel pédagogique associés au fondamental 1 et 2		

<b>Résultat 4</b> : L'expérimentation en cours de la mise en œuvre de la réforme au troisième cycle du fondamental est évaluée.		
<b>Justification du résultat</b> : Dans un objectif d'alignement et d'harmonisation des trois cycles du fondamental, procéder à une évaluation de l'expérimentation en cours de la mise en œuvre du cycle fondamental 3 réformé est éminemment stratégique. De cette évaluation pourront être tirées des conclusions sur les ajustements / compléments à effectuer dans les programmes et outils pédagogiques de ce cycle, ainsi que de préciser les orientations pour les cycles 1 et 2 du fondamental.		
<b>Activité 1</b> : Rédiger les termes de référence de l'évaluation	Comité technique de pilotage UCGPEQ, DCO, DEF, NECTAR, PTF	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2</b> : Élaborer les outils d'évaluation		
<b>Activité 3</b> : Mettre en œuvre l'évaluation		
<b>Activité 4</b> : Analyser les résultats		
<b>Activité 5</b> : Remédier et ajuster en fonction des résultats de l'évaluation		
<b>Résultat 5</b> : La réforme du fondamental 1, 2 3 est généralisée.		
<b>Justification du résultat</b> : La phase de généralisation harmonise les approches et pratiques d'enseignement dans l'ensemble des écoles publiques et non-publiques.		
<b>Activité 1</b> : Planifier la généralisation : rédaction des Termes de référence décrivant les étapes, le processus et la temporalité détaillée	Comité technique de pilotage, DEF, DCO, DFP, DDE, Inspection, Maisons d'édition, ressources externes spécialisées, CFEF, ENI, les réseaux des écoles non-publiques	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2</b> : Procéder à l'édition finale des programmes		
<b>Activité 3</b> : Accompagner / Coordonner l'édition finale des manuels et du matériel pédagogique		
<b>Activité 4</b> : Homologuer les manuels et le matériel pédagogique		
<b>Résultat 6</b> : Un système d'évaluation des apprentissages est généralisé pour le fondamental 1, 2 et 3.		
<b>Justification du résultat</b> : Des référentiels disciplinaires permettant de guider les pratiques évaluatives des enseignant.e.s seront développés et alignés sur la politique d'évaluation. Les examens nationaux seront élaborés sur la base de la politique et des référentiels.		
<b>Activité 1</b> : Rédiger les référentiels disciplinaires d'évaluation du fondamental 1, 2 et 3 sur la base de la politique nationale d'évaluation des apprentissages	Comité technique de pilotage DPCE, CPEV, DEF, BUNEXE, Ressources externes spécialisées	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2</b> : Rédiger le cahier des charges de l'élaboration des évaluations et des examens nationaux		
<b>Activité 3</b> : Développer les outils d'évaluation et d'examen du fondamental 1, 2 et 3		
<b>Activité 4</b> : Mettre en place des examens nationaux alignés sur les programmes		
<b>Résultat 7</b> : La formation des enseignant.e.s du fondamental 1, 2 et 3 est structurée et standardisée.		



<b>Justification du résultat :</b> La formation des enseignant.e.s doit être alignée sur le COC, sur les programmes scolaires développés et les méthodes pédagogiques préconisées. Elle inclut la formation sur le développement des compétences / capacités attendues au fondamental et sur les questions transversales (TICs, environnement, santé, la progression et les approches pédagogiques, notamment dans un objectif d'inclusion (genre, enfants à besoins spéciaux, etc.).		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger / réviser une stratégie de formation des enseignant.e.s du fondamental et des formateurs des enseignant.e.s – incluant la rédaction/validation des référentiels de compétences professionnelles du formateur et des enseignant.e.s	Comité technique de pilotage, DFP, DEF, CFEF, ENI, ENS, Les réseaux d'Universités, ressources externes spécialisées	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédaction d'une stratégie globale de formation continue et initiale		
<b>Résultat 8 :</b> Un programme de formation continue des enseignant.e.s du fondamental 1, 2 et 3 est élaboré et sa mise en œuvre est généralisée.		
<b>Justification du résultat:</b> Le processus de formation continue peut inclure: la mise à jour des compétences des enseignant.e.s du fondamental en activité en matière de TICs et de pratiques pédagogiques alignées sur les orientations du COC, en matière de compétences psychosociales et dans le domaine de la psychologie, ainsi que sur des thématiques transversales (genre, environnement, santé, neurosciences...). Les activités de formation peuvent aussi inclure la formation de communautés de bonnes pratiques entre enseignant.e.s d'une même ville / région.		
<b>Activité 1 :</b> Rédaction d'un programme de formation continue des enseignant.e.s, détaillant le contenu des formations, les outils et les modalités de mise en œuvre, le calendrier de formation et les modalités et outils d'évaluation	Comité technique de pilotage DFP, DEF, CFEF, ENI, ENS, DCQ, Les réseaux d'Universités, ressources externes spécialisées	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Former les formateurs		
<b>Activité 3 :</b> Former les enseignant.e.s		
<b>Résultat 9 :</b> Un programme de formation initiale des enseignant.e.s du fondamental 1, 2 et 3 est élaboré et sa mise en œuvre est généralisée.		
<b>Justification du résultat :</b> La formation initiale est alignée sur le COC et favorise le développement de compétences chez les enseignant.e.s en matière de pédagogies innovantes, de psychologie, de compétences socio-émotionnelles et psychosociales, de neurosciences, d'utilisation des TICs, ainsi que sur les questions transversales (genre, environnement et éducation à la paix)		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger le cahier des charges associé à l'élaboration des programmes de formation initiale, aligné sur les programmes et sur le référentiel de compétences professionnelles	Comité technique de pilotage, DFP, DEF, CFEF, ENI, ENS, Les réseaux d'Universités, ressources externes spécialisées	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Former les personnels chargés de la modification des programmes de formation initiale		
<b>Activité 3 :</b> Rédiger les programmes de formation initiale		
<b>Activité 4 :</b> Réaliser un audit d'accréditation des nouveaux programmes de formation initiale		

<b>Résultat 10 :</b> Le service d'inspection du niveau fondamental 1, 2 et 3 est renforcé et formé		
<b>Justification du résultat :</b> Le rôle de l'inspection scolaire est clé pour la mise en œuvre de la réforme. Il est donc essentiel que les inspecteur.ice.s du fondamental soient renforcés et formés pour accompagner cette mise en œuvre.		
<b>Activité 1 :</b> Renforcer l'inspection du fondamental sur les plans de ressources humaines, matérielles et budgétaires	Comité technique de pilotage, DFP, DEF, CFEF, ENI, ENS, Les réseaux d'Universités, ressources externes spécialisées	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger un plan de formation du personnel d'inspection intervenant au fondamental		
<b>Activité 3 :</b> Former le personnel d'inspection du fondamental		
<b>Résultat 11 :</b> Le personnel de direction des établissements du fondamental 1, 2 et 3 est formé sur la mise en œuvre du curriculum réformé.		
<b>Justification du résultat :</b> Le personnel de direction est formé sur les programmes réformés, les approches pédagogiques et leur mise en œuvre à l'échelle de l'établissement, l'environnement scolaire et les besoins socio-émotionnels des apprenants.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger un cahier des charges pour les établissements du fondamental, sur la base de la maquette développée par la Comité technique de pilotage	Comité technique de pilotage, DFP, DEF, CFEF, ENI, ENS, Les réseaux d'Universités, ressources externes spécialisées	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger un plan de formation du personnel de direction des établissements du fondamental		
<b>Activité 3 :</b> Rédiger une stratégie de formation du personnel de direction – incluant la révision ou la rédaction d'un référentiel de compétences professionnelles du personnel de direction		
<b>Activité 4 :</b> Former le personnel de direction		
<b>Résultat 12 :</b> Le processus d'implantation de la transformation curriculaire est évalué au niveau du fondamental 1, 2 et 3.		
<b>Justification du résultat :</b> L'évaluation de la mise en œuvre du processus de transformation analyse à la lumière du COC et des objectifs et résultats attendus de la réforme les résultats de la mise en œuvre. Elle permet de mesurer les impacts positifs ou les blocages dans la mise en œuvre, d'identifier les éléments à réajuster, formations d'acteurs à compléter et d'identifier les effets inattendus de la réforme (positifs ou négatifs). Elle peut permettre de potentiellement lancer une phase 2 de la réforme ou d'identifier de nouveaux chantiers et de rediriger l'action des partenaires techniques et financiers.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger les termes de référence de l'évaluation	Comité technique de pilotage MENFP, UEP, USI, PTF, autres acteurs	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Élaborer les outils d'évaluation		
<b>Activité 3 :</b> Mettre en œuvre l'évaluation		
<b>Activité 4 :</b> Analyser les résultats		
<b>Activité 5 :</b> Remédier et ajuster en fonction des résultats de l'évaluation		

## 5.3.5. SECONDAIRE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

OBJECTIF 4		
Inscrire la transformation curriculaire du Nouveau secondaire dans le cadre légal du système éducatif haïtien et en assurer sa mise en œuvre		
Résultats attendus et activités par résultat attendu	Acteurs impliqués	Pilotage
<b>Résultat 1:</b> Des programmes d'étude du secondaire alignés sur le COC et harmonisés sont disponibles.		
<b>Justification du résultat :</b> La rédaction des programmes entamées dans le cadre du projet NECTAR est finalisée sous ce résultat. Le programme précise le profil de sortie, les compétences / apprentissages attendus au secondaire y compris sur les questions transversales (TICs, environnement, santé, la progression et les approches pédagogiques, notamment dans un objectif d'inclusion (genre, enfants à besoins spéciaux, etc.). Les programmes du secondaire sont alignés dans la continuité des programmes du fondamental.		
<b>Activité 1</b> – Rédiger les termes de référence pour la rédaction des programmes	Comité technique de pilotage, DES, DCO	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2</b> – Créer les équipes de concepteurs des programmes		
<b>Activité 3</b> – Former les concepteurs		
<b>Activité 4</b> - Rédiger les programmes		
<b>Résultat 2:</b> Les manuels et le matériel pédagogique sont disponibles pour le secondaire.		
<b>Justification du résultat :</b> Les manuels et le matériel pédagogique sont réécrits dans l'alignement des programmes révisés et du COC.		
<b>Activité 1</b> – Rédiger les termes de référence pour la révision et la rédaction des manuels et du matériel pédagogique basés sur le nouveau programme	Comité technique de pilotage, DES, DCO	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2</b> – Rédiger le cahier des charges pour la production des ressources pédagogiques et didactiques – incluant les modalités de suivi du processus de production des ressources		
<b>Activité 3:</b> Former les concepteurs de manuels du secondaire dans les agences privées d'édition		
<b>Activité 4</b> – Accompagner les agences privées d'édition dans la production des ressources pédagogiques et didactiques (version 1 pour expérimentation)		
<b>Résultat 3:</b> Les programmes, le matériel pédagogique et les manuels du secondaire sont expérimentés.		
<b>Justification du résultat :</b> L'expérimentation permettra de tester le matériel développé et d'apporter des correctifs à partir du terrain en vue de la généralisation. Peut être réalisée en plusieurs temps et au fur et à mesure que l'élaboration progresse.		
<b>Activité 4</b> – Créer une équipe de pilotage de l'expérimentation	Comité technique de pilotage, DES, DCO	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2</b> – Élaborer la méthodologie d'expérimentation		
<b>Activité 3</b> – Former des formateurs d'enseignant.e.s à l'expérimentation		
<b>Activité 4</b> – Former des enseignant.e.s.es qui vont expérimenter		
<b>Activité 5</b> – Former des inspecteur.trice.s qui vont expérimenter		
<b>Activité 6</b> – Former des responsables d'établissement qui vont expérimenter		
<b>Activité 7</b> – Mettre à l'essai et collecter les données		
<b>Activité 8</b> – Ajuster les programmes, manuels et matériel pédagogique		

<b>Résultat 4 :</b> La réforme du secondaire général et technologique est généralisée.		
<b>Justification du résultat :</b> La phase de généralisation harmonise les approches et pratiques d'enseignement dans l'ensemble des écoles publiques et non-publiques.		
<b>Activité 1 :</b> Planifier la généralisation : rédaction des termes de référence décrivant les étapes, le processus et la temporalité détaillée	Comité technique de pilotage, DES, DCO	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Procéder à l'édition finale des programmes		
<b>Activité 3 :</b> Accompagner / Coordonner l'édition finale des manuels et du matériel pédagogique		
<b>Activité 4 :</b> Homologuer les manuels et le matériel pédagogique		
<b>Résultat 5 :</b> Un système d'évaluation des apprentissages est élaboré et généralisé pour le secondaire général et technologique.		
<b>Justification du résultat :</b> Les évaluations et les examens nationaux sont développés sur la base de la politique d'évaluation développée dans l'alignement du COC.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger un référentiel d'évaluation du secondaire sur la base de la politique nationale d'évaluation des apprentissages	Comité technique de pilotage, CPEV, DES, BUNEXE, Ressources externes spécialisées, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger un cahier des charges de l'élaboration des évaluations et des examens nationaux		
<b>Activité 3 :</b> Mettre en place des examens nationaux alignés sur les programmes		
<b>Résultat 6 :</b> La formation des enseignant.e.s du secondaire est structurée.		
<b>Justification du résultat :</b> La formation des enseignant.e.s est alignée sur le COC, sur les programmes scolaires développés et les méthodes pédagogiques préconisées. Elle inclut la formation sur le développement des compétences / capacités attendues au secondaire et sur les questions transversales (TICs, environnement, santé, la progression et les approches pédagogiques, notamment dans un objectif d'inclusion (genre, enfants à besoins spéciaux, etc.).		
<b>Activité 1 :</b> Rédaction d'un référentiel de compétences professionnelles des enseignant.e.s et de leurs formateurs	DES, DFP, Comité technique de pilotage, Centres de formation et universités	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédaction d'une stratégie globale de formation continue et initiale		
<b>Résultat 7 :</b> Un programme de formation continue des enseignant.e.s du secondaire est élaboré et sa mise en œuvre est généralisée.		
<b>Justification du résultat:</b> Le processus de formation continue peut inclure la mise à jour des compétences des enseignant.e.s du secondaire en activité en matière de TICs et de pratiques pédagogiques alignées sur les orientations du COC, en matière de compétences psychosociales et dans le domaine de la psychologie, ainsi que sur des thématiques transversales (genre, environnement, santé, neurosciences...). Les activités de formation peuvent aussi inclure la formation de communautés de bonnes pratiques entre enseignant.e.s d'une même ville / région.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger un programme de formation continue des enseignant.e.s, détaillant le contenu des formations, les outils et les modalités de mise en œuvre, le calendrier de formation et les modalités et outils d'évaluation	DES, DFP, Comité technique de pilotage, Centres de formation et universités	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Former les formateurs		
<b>Activité 3 :</b> Former les enseignant.e.s du secondaire		
<b>Résultat 8 :</b> Un programme de formation initiale des enseignant.e.s du secondaire est élaboré et sa mise en œuvre est généralisée.		

## 5.3.6 SECONDAIRE PROFESSIONNEL

<p><b>Justification du résultat :</b> La formation initiale est alignée aux programmes et favorise le développement de compétences chez les enseignants en matière de pédagogies innovantes, de psychologie, de compétences socio-émotionnelles et psychosociales, de neurosciences, d'utilisation des TICs, ainsi que sur les questions transversales (genre, environnement et éducation à la paix). La spécialisation en fonction des matières et filières du secondaire doit être prise en compte dans le cursus de formation.</p>		
<p><b>Activité 1 :</b> Rédiger le cahier des charges associé à la modification des programmes de formation initiale, aligné sur les programmes et sur le référentiel de compétences professionnelles</p>	DES, DFP, Comité technique de pilotage, Centres de formation et universités, CPEV	Comité de pilotage (CP-CNC)
<p><b>Activité 2 :</b> Former les personnels chargés de la modification des programmes de formation initiale</p>		
<p><b>Activité 3 :</b> Rédiger les programmes de formation initiale</p>		
<p><b>Activité 4 :</b> Réaliser une évaluation de l'application des nouveaux programmes de formation initiale</p>		
<p><b>Résultat 9 :</b> Le service d'inspection du secondaire est renforcé et formé.</p>		
<p><b>Justification du résultat :</b> Le rôle de l'inspection scolaire est clé pour la mise en œuvre de la réforme. Il est donc essentiel que les inspecteurs du secondaire soient renforcés et formés pour accompagner cette mise en œuvre.</p>		
<p><b>Activité 1 :</b> Renforcer l'inspection du secondaire sur les plans de ressources humaines, matérielles et budgétaires</p>	Comité technique de pilotage DES, DFP, DDE, Inspection Générale, Centres de formation et universités	Comité de pilotage (CP-CNC)
<p><b>Activité 2 :</b> Rédiger un plan de formation du personnel d'inspection intervenant au secondaire</p>		
<p><b>Activité 3 :</b> Former le personnel d'inspection du secondaire</p>		
<p><b>Résultat 10 :</b> Le personnel de direction des établissements du secondaire est formé sur la mise en œuvre du curriculum réformé.</p>		
<p><b>Justification du résultat :</b> Le personnel de direction est formé sur les programmes réformés, les approches pédagogiques et leur mise en œuvre à l'échelle de l'établissement, l'environnement scolaire et les besoins socio-émotionnels des apprenants du secondaire.</p>		
<p><b>Activité 1 :</b> Rédiger un cahier des charges pour les établissements du secondaire sur la base de la maquette développée par la Comité technique de pilotage</p>	DES, DFP, DDE, Inspection Générale, Comité technique de pilotage, Centres de formation et universités	Comité de pilotage (CP-CNC)
<p><b>Activité 2 :</b> Rédiger un plan de formation du personnel de direction des établissements du secondaire</p>		
<p><b>Activité 3 :</b> Former le personnel de direction des établissements du secondaire</p>		
<p><b>Résultat 11 :</b> Le processus d'implantation de la transformation curriculaire est évalué au niveau du secondaire.</p>		
<p><b>Justification du résultat :</b> L'évaluation de la mise en œuvre du processus de transformation analyse à la lumière du COC et des objectifs et résultats attendus de la réforme les résultats de la mise en œuvre. Elle permet de mesurer les impacts positifs ou les blocages dans la mise en œuvre, d'identifier les éléments à réajuster, formations d'acteurs à compléter et d'identifier les effets inattendus de la réforme (positifs ou négatifs). Elle peut permettre de potentiellement lancer une phase 2 de la réforme ou d'identifier de nouveaux chantiers et de rediriger l'action des partenaires techniques et financiers.</p>		
<p><b>Activité 1 :</b> Rédiger les termes de référence de l'évaluation</p>	UCDDE, UER, DES, DFP, DDE, Inspection Générale, Comité technique de pilotage, Centres de formation et universités	Comité de pilotage (CP-CNC)
<p><b>Activité 2 :</b> Élaborer les outils d'évaluation</p>		
<p><b>Activité 3 :</b> Mettre en œuvre l'évaluation</p>		
<p><b>Activité 4 :</b> Analyser les résultats</p>		
<p><b>Activité 5 :</b> Remédier et ajuster en fonction des résultats de l'évaluation</p>		

<p><b>OBJECTIF 5</b></p>		
<p>Inscrire la transformation curriculaire du Nouveau secondaire dans le cadre légal du système éducatif haïtien et en assurer sa mise en œuvre</p>		
<b>Résultats attendus et activités par résultat attendu</b>	<b>Acteurs impliqués</b>	<b>Pilotage</b>
<p><b>Résultat 1 :</b> Le secondaire professionnel est défini et intégré au COC.</p>		
<p><b>Justification du résultat :</b> Plusieurs documents de politique sectorielle et de cadrage donnent les lignes directrices pour la réalisation de la réforme du secondaire. Les premières actions sont prises. Cependant, le secondaire n'est pas développé dans le COC.</p>		
<p><b>Activité 1 :</b> Réaliser une analyse diagnostique de l'enseignement secondaire professionnel et produire des recommandations pour son intégration dans le COC</p>	DES, INFP, DFP, DDE, Comité technique de pilotage, Centres de formation et universités	Comité de pilotage (CP-CNC)
<p><b>Activité 2 :</b> Développer un référentiel des métiers de l'enseignement secondaire professionnel</p>		
<p><b>Activité 3 :</b> Réviser le COC pour y intégrer une vision complète et harmonisée de l'organisation du secondaire professionnel tel qu'indiqué dans le COC</p>		
<p><b>Activité 4 :</b> Valider la révision avec les acteurs concernés</p>		
<p><b>Résultat 2 :</b> Les programmes du secondaire général et technologique et du secondaire professionnel sont harmonisés et les passerelles nécessaires établies avec la formation professionnelle.</p>		
<p><b>Justification du résultat :</b> Tel que prévu dans le COC, le secondaire professionnel sera piloté par l'INFP. Or, cette dernière n'a légalement aucune prérogative pour intervenir dans les lycées techniques et professionnels. La structure organisationnelle de l'enseignement classique professionnel ne correspond pas à celle de la formation technique et professionnelle. Antérieurement, des passerelles étaient déjà définies entre les deux structures. Il conviendrait de les analyser, évaluer au regard des changements proposés par le COC et identifier les modalités d'échanges entre elles. Cette proposition vise, sur la base des diagnostics de l'enseignement secondaire professionnel et dans une optique d'intégration pleine et entière des niveaux secondaires classiques et professionnels, à proposer des solutions, jalons et étapes pour la mise en œuvre de cette intégration. Les recommandations devront proposer des solutions pour l'alignement de l'enseignement secondaire sur le COC, la clarification des passerelles entre enseignement secondaire classique et professionnel et pour l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement secondaire professionnel.</p>		
<p><b>Activité 1 :</b> Développer une stratégie et poser les prérequis pour le processus d'harmonisation des trois filières de l'enseignement secondaire</p>	DES, INFP, DFP, DDE, Comité technique de pilotage, Centres de formation et universités	Comité de pilotage (CP-CNC)
<p><b>Activité 2 :</b> Réaliser une mise en regard des types, niveaux, modalités de formation offerte par les deux structures classiques et établir les passerelles possibles entre elles</p>		
<p><b>Activité 3 :</b> Valider cette nouvelle proposition de structuration avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative</p>		
<p><b>Résultat 3 :</b> Un référentiel de compétences pour les filières du secondaire professionnel est disponible.</p>		
<p><b>Justification du résultat :</b> Le secondaire professionnel n'est pas intégré au COC. Le secondaire professionnel est caractérisé par l'apprentissage de métiers devant déboucher sur le marché du travail ou vers l'enseignement supérieur. Une fois l'harmonisation effectuée avec le secondaire général et technologique, les métiers et l'établissement des compétences requises pour les exercer doivent être définis.</p>		

<b>Activité 1 :</b> Rédiger les termes de référence pour la rédaction du référentiel de compétences par filière	DES, DCQ, INFP, DFP, DDE, Comité technique de pilotage, Centres de formation et universités	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Mettre en place les équipes de conception		
<b>Activité 3 :</b> Former les concepteurs		
<b>Activité 4 :</b> Rédiger le référentiel		
<b>Activité 5 :</b> Valider avec les acteurs du secteur		
<b>Résultat 4 :</b> Les manuels et le matériel pédagogique produits localement sont alignés sur le référentiel et disponibles pour le secondaire professionnel.		
<b>Justification du résultat :</b> Les manuels et le matériel pédagogique produits localement devront faire l'objet de révision et homologation en alignement au COC et au référentiel.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger les termes de référence pour la révision et la rédaction des manuels et du matériel pédagogique basés sur le nouveau programme	DES, DCQ, INFP, DFP, DDE, Comité technique de pilotage, Centres de formation et universités	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger le cahier des charges pour la production des ressources pédagogiques et didactiques – incluant les modalités de suivi du processus de production des ressources		
<b>Activité 3 :</b> Former les concepteurs de manuels du fondamental dans les agences privées d'édition		
<b>Activité 4 :</b> Homologuer les ressources pédagogiques et didactiques développés par les agences privées.		
<b>Résultat 5 :</b> Les programmes, le matériel pédagogique et les manuels du secondaire professionnel sont expérimentés.		
<b>Justification du résultat :</b> L'expérimentation permettra de tester le matériel développé et d'apporter des correctifs à partir du terrain en vue de la généralisation. Peut être réalisée en plusieurs temps et au fur et à mesure que l'élaboration progresse.		
<b>Activité 1 :</b> Créer une équipe de pilotage de l'expérimentation	DES, DCQ, INFP, DFP, DDE, Comité technique de pilotage, Centres de formation et universités	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Élaborer la méthodologie d'expérimentation		
<b>Activité 3 :</b> Former des formateurs d'enseignant.e.s à l'expérimentation		
<b>Activité 4 :</b> Former des enseignant.e.s.es qui vont expérimenter		
<b>Activité 5 :</b> Former des inspecteur.trice.s qui vont expérimenter		
<b>Activité 6 :</b> Former des responsables d'établissement qui vont expérimenter		
<b>Activité 7 :</b> Mettre à l'essai et collecter les données		
<b>Activité 8 :</b> Ajuster les programmes, manuels et matériel pédagogique		
<b>Résultat 6 :</b> La réforme du secondaire est généralisée.		
<b>Justification du résultat :</b> La phase de généralisation harmonise les approches et pratiques d'enseignement dans l'ensemble des écoles publiques et non-publiques.		

<b>Activité 1 :</b> Planifier la généralisation : rédaction des Termes de référence décrivant les étapes, le processus et la temporalité détaillée	DES, DCQ, INFP, DFP, DDE, Comité technique de pilotage, Centres de formation et universités	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Procéder à l'édition finale des programmes		
<b>Activité 3 :</b> Accompagner / Coordonner l'édition finale manuels et du matériel pédagogique		
<b>Activité 4 :</b> Homologuer les manuels et le matériel pédagogique		
<b>Résultat 7 :</b> Un système d'évaluation des apprentissages est élaboré et généralisé pour le secondaire.		
<b>Justification du résultat :</b> Les évaluations et les examens nationaux sont développés sur la base de la politique d'évaluation développée dans l'alignement du COC.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger un référentiel d'évaluation du secondaire sur la base de la politique nationale d'évaluation des apprentissages	CTP, DES, BUNEXE, Ressources externes spécialisées	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger cahier de charge de l'élaboration des évaluations et des examens nationaux		
<b>Activité 3 :</b> Mettre en place des examens nationaux alignés sur les programmes		
<b>Résultat 8 :</b> La formation des enseignant.e.s du secondaire professionnel est structurée.		
<b>Justification du résultat :</b> La formation des enseignant.e.s est alignée sur le COC, sur les programmes scolaires développés et les méthodes pédagogiques préconisées. Elle inclut la formation sur le développement des compétences / capacités attendues au secondaire et sur les questions transversales (TICs, environnement, santé, la progression et les approches pédagogiques, notamment dans un objectif d'inclusion (genre, enfants à besoins spéciaux, etc.).		
<b>Activité 1 :</b> Rédaction d'un référentiel de compétences professionnelles des enseignant.e.s et de leurs formateurs	DES, INFP, CTP	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédaction d'une stratégie globale de formation continue et initiale		
<b>Résultat 9 :</b> Un programme de formation continue des enseignant.e.s du secondaire professionnel est élaboré et sa mise en œuvre est généralisée.		
<b>Justification du résultat :</b> Le processus de formation continue peut inclure : la mise à jour des compétences des enseignant.e.s du secondaire en activité en matière de TICs et de pratiques pédagogiques alignées sur les orientations du COC, en matière de compétences psychosociales et dans le domaine de la psychologie, ainsi que sur des thématiques transversales (genre, environnement, santé, neurosciences...). Les activités de formation peuvent aussi inclure la formation de communautés de bonnes pratiques entre enseignant.e.s d'une même ville / région.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger un programme de formation continue des enseignant.e.s, détaillant le contenu des formations, les outils et les modalités de mise en œuvre, le calendrier de formation et les modalités et outils d'évaluation	DES, INFP, CTP	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Former les formateurs		
<b>Activité 3 :</b> Former les enseignant.e.s du secondaire		
<b>Résultat 10 :</b> Un programme de formation initiale des enseignant.e.s du secondaire professionnel est élaboré et sa mise en œuvre est généralisée.		
<b>Justification du résultat :</b> La formation initiale est alignée aux programmes et favorise le développement de compétences chez les enseignant.e.s en matière de pédagogies innovantes, de psychologie, de compétences socio-émotionnelles et psychosociales, de neurosciences, d'utilisation des TICs, ainsi que sur les questions transversales (genre, environnement et éducation à la paix). La spécialisation en fonction des métiers et des matières communes du secondaire doit être prise en compte dans le cursus de formation.		

## 5.3.7. EDUCATION NON FORMELLE

<b>Activité 1 :</b> Rédiger le cahier des charges associé à la modification des programmes de formation initiale, aligné sur les programmes et sur le référentiel de compétences professionnelles	Comité technique de pilotage DES, INFP	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Former les personnels chargés de la modification des programmes de formation initiale		
<b>Activité 3 :</b> Rédiger les programmes de formation initiale		
<b>Activité 4 :</b> Réaliser un audit d'accréditation des nouveaux programmes de formation initiale		
<b>Résultat 11 :</b> Le service d'inspection du secondaire est renforcé et formé.		
<b>Justification du résultat :</b> Le rôle de l'inspection scolaire est clé pour la mise en œuvre de la réforme. Il est donc essentiel que les inspecteurs du secondaire soient renforcés et formés pour accompagner cette mise en œuvre.		
<b>Activité 1 :</b> Renforcer l'inspection du secondaire sur les plans de ressources humaines, matérielles et budgétaires	Comité technique de pilotage DES, INFP	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger un plan de formation du personnel d'inspection intervenant au secondaire		
<b>Activité 3 :</b> Former le personnel d'inspection du secondaire		
<b>Résultat 12 :</b> Le personnel de direction des établissements du secondaire est formé sur la mise en œuvre du curriculum réformé.		
<b>Justification du résultat :</b> Le personnel de direction est formé sur les programmes réformés, les approches pédagogiques et leur mise en œuvre à l'échelle de l'établissement, l'environnement scolaire et les besoins socio-émotionnels des apprenants du secondaire.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger un cahier des charges pour les établissements du secondaire, sur la base de la maquette développée par la Comité technique de pilotage	Comité technique de pilotage DES, INFP	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger un plan de formation du personnel de direction des établissements du secondaire		
<b>Activité 3 :</b> Former le personnel de direction des établissements du secondaire		
<b>Résultat 13 :</b> Le processus d'implantation de la transformation curriculaire est évalué au niveau du secondaire professionnel.		
<b>Justification du résultat :</b> L'évaluation de la mise en œuvre du processus de transformation analyse à la lumière du COC et des objectifs et résultats attendus de la réforme les résultats de la mise en œuvre. Elle permet de mesurer les impacts positifs ou les blocages dans la mise en œuvre, d'identifier les éléments à réajuster, formations d'acteurs à compléter et d'identifier les effets inattendus de la réforme (positifs ou négatifs). Elle peut permettre de potentiellement lancer une phase 2 de la réforme ou d'identifier de nouveaux chantiers et de rediriger l'action des partenaires techniques et financiers.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger les termes de référence de l'évaluation	UEP, USI, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Élaborer les outils d'évaluation		
<b>Activité 3 :</b> Mettre en œuvre l'évaluation		
<b>Activité 4 :</b> Analyser les résultats		
<b>Activité 5 :</b> Remédier et ajuster en fonction des résultats de l'évaluation		

<b>OBJECTIF 6</b>		
(Re)structurer, renforcer et outiller le secteur de l'éducation non formelle pour son alignement sur le COC et pour renforcer sa complémentarité avec le système formel		
<b>Résultats attendus et activités par résultat attendu</b>	<b>Acteurs impliqués</b>	<b>Pilotage</b>
<b>Résultat 1 :</b> Les structures de coordination de l'éducation non formelle sont renforcées et mises en cohérence avec l'organisation du système éducatif.		
<b>Justification du résultat :</b> La coordination de l'éducation non formelle peut-être restructurée pour faciliter la coordination des acteurs et l'intégration pleine et entière de l'éducation non formelle dans le système éducatif haïtien. L'intention proposée ici est en effet de travailler vers un alignement et une intégration de l'éducation non formelle comme part entière du système éducatif, son prolongement et son complément. Les passerelles entre formel et non formel et cette complémentarité doivent pour cela apparaître dans la structure des services en charge de la coordination de l'éducation non formelle, ainsi que dans tous les documents développés et actions entreprises sous cet objectif.		
<b>Activité 1 :</b> Clarifier / restructurer les services en charge de l'éducation non formelle dans les différentes directions du MENFP (suggestion)	CIENF, DEF, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Renforcer sur les plans matériel, humain et budgétaire les structures de coordination de l'éducation non formelle		
<b>Activité 3 :</b> Former les membres des structures de coordination de l'éducation non formelle		
<b>Résultat 2 :</b> Les programmes d'éducation non formelle sont alignés sur le COC.		
<b>Justification du résultat :</b> La suggestion ici est d'aligner l'ensemble des programmes de l'éducation non formelle sur le COC pour garantir la complémentarité du système formel et non formel. Cet alignement inclut la clarification des passerelles entre les différents secteurs. Ces programmes et référentiels de compétences serviront également comme base pour d'éventuels audits, accréditations des centres d'éducation non formel, privés ou publics.		
<b>Activité 1 :</b> Réviser les référentiels de compétences de l'éducation non formelle et clarifier les profils d'entrée et de sortie des programmes d'éducation non formelle	CIENF, DEF, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Réviser les programmes dans l'alignement avec le COC et dans la continuité des programmes d'éducation fondamentale, secondaire, professionnelle, technique en fonction des complémentarités souhaitées avec le secteur formel et des publics visés		
<b>Résultat 3 :</b> Les critères d'élaboration et de conception du matériel pédagogique utilisé dans les centres d'éducation non formelle sont clarifiés et le matériel pédagogique élaboré pour son alignement sur les programmes et sur le COC.		
<b>Justification du résultat :</b> La révision des programmes d'éducation non formelle entraîne une nécessité de révision des outils pédagogiques. Clarifier les critères d'élaboration de ces outils, notamment en termes de compétences à développer et de contenu permet aux / à la direction(s) en charge de l'éducation non formelle de contrôler la qualité des outils dans les centres de formation non formelle privés comme publics - si souhaité dans une perspective d'accréditation de ces derniers.		

<b>Activité 1 :</b> Rédiger les termes de référence pour la rédaction des manuels et du matériel pédagogique pour les programmes d'éducation non formelle	CIENF, DEF, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Former la cellule en charge de l'homologation des ressources pédagogiques et didactiques au sein du MENFP sur les programmes produits et méthodes pédagogiques adoptées		
<b>Activité 3 :</b> Rédiger le cahier des charges pour la production des ressources pédagogiques et didactiques pour l'éducation non formelle – incluant les modalités de suivi du processus de production des ressources		
<b>Activité 4 :</b> Former les concepteurs de manuels dans les agences privées d'édition		
<b>Activité 5 :</b> Accompagner les concepteurs de manuels dans les agences privées d'édition dans le développement de manuels	CIENF, DEF, Comité technique de pilotage	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Résultat 4 :</b> Les critères et modalités d'évaluation et de certification des programmes de formation non formels sont alignés sur le COC et clarifient les passerelles entre les différents secteurs du MENFP.		
<b>Justification du résultat :</b> Clarifier les critères et les modalités d'évaluation et de certification des programmes de formation non formelle est essentiel si l'on souhaite faciliter la circulation entre formel et non formel et la complémentarité de ces secteurs. Cela permet également de déterminer des critères de qualité de ces formations en précisant ce qui est attendu des centres privés et publics.		
<b>Activité 1 :</b> Élaborer/Réviser les référentiels d'évaluation et de certification pour leur alignement sur le COC et de (ré) intégration dans le système formel en fonction des niveaux d'enseignement et publics visés.	CIENF, DEF, Comité technique de pilotage, CPEV BUNEXE	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Élaborer/réviser les outils d'évaluation et de certification		
<b>Résultat 5 :</b> La formation des formateurs des centres d'éducation non formelle est encadrée et structurée.		
<b>Justification du résultat :</b> Encadrer la formation des formateurs de l'éducation non formelle et clarifier les critères et les modalités d'évaluation et de certification de ces formateurs est essentiel pour participer à améliorer la qualité de ces formations, notamment dans une optique de certification des centres privés et publics.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger un référentiel de compétences professionnelles des formateurs de l'éducation non formelle	CIENF, DEF, Comité technique de pilotage, CPEV BUNEXE	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Rédiger les critères d'évaluation et de certification des formateurs de l'éducation non formelle		
<b>Activité 3 :</b> Rédiger une stratégie de formation des formateurs de l'éducation non formelle		
<b>Résultat 6 :</b> Un cahier des charges relatif aux infrastructures et conditions d'apprentissage dans les institutions d'éducation non formelle est élaboré.		
<b>Justification du résultat :</b> Dans l'optique ici encore de donner au MENFP et aux structures de coordination de l'éducation non formelle les outils nécessaires à l'accompagnement et à l'accréditation des centres privés et publics de l'éducation non formelle, ce cahier des charges précisera les critères nécessaires à l'ouverture et à la tenue de ces centres en matière de capacité d'accueil et d'environnement d'apprentissage.		
<b>Activité 1 :</b> Rédiger un cahier des charges des centres d'éducation non-formelle, publics et privés	CIENF, DEF, Comité technique de pilotage, CPEV BUNEXE	Comité de pilotage (CP-CNC)
<b>Activité 2 :</b> Former la direction des centres d'éducation non formelle sur ce cahier des charges		
<b>Activité 3 :</b> Faciliter (dans les limites des capacités du Ministère et de son mandat) le renforcement des capacités des centres pour l'atteinte des critères posés dans le cahier des charges		

## 5.4 Sommaire des principaux jalons<sup>9</sup>

PRINCIPAUX JALONS	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7
<b>Objectif 1: Conditions essentielles</b>							
Feuille de route de la réforme validée	■						
Structure de pilotage et de mise en œuvre opérationnelle	■						
COC finalisé	■						
Cadre de partenariat signé	■						
Standards pour un environnement scolaire de qualité adoptés		■					
Politiques transversales validées: genre, inclusion, livre et aménagement linguistique			■				
Inspectorat restructuré			■				
<b>Objectifs 2,3,4,5: Tous les niveaux scolaires de l'enseignement formel</b>							
Cadre normatif pour chaque niveau finalisé		■					
Programmes d'étude alignés sur le COC pour tous les niveaux			■				
Manuels et le matériel pédagogique homologués				■			
Programme de formation initiale et continue des enseignant.e.s.es disponibles				■			
Service d'inspection opérationnel				■			
Personnels de direction opérationnels				■			
Nouveaux programmes, manuels et matériels pédagogiques expérimentés					■		
Système d'évaluation des apprentissages généralisé						■	

PRINCIPAUX JALONS	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7
<b>Objectif 6: L'Éducation non-formelle</b>							
Structure de l'éducation non formelle opérationnelle		■					
Programmes d'éducation non formelle élaborés			■				
Critères d'élaboration et de conception du matériel pédagogique disponibles				■			
Critères et modalités d'évaluation et de certification pour les équivalences et passerelles disponibles					■		
Programme de Formation des formateurs disponible					■		
Infrastructures et conditions d'apprentissage définies						■	
<b>Tous les niveaux</b>							
Réforme généralisée						■	■
Processus d'implantation évalué				■			■





# /Conclusion

S'inscrivant totalement dans la dynamique de la réforme lancée par le ministère de l'éducation, la feuille de route essaie d'apporter des éléments programmatiques pour l'implantation de la transformation curriculaire décrétée comme étant une des priorités du MENFP. En effet, alors que les acteurs et grandes orientations sont clairement identifiés et définis dans la chaîne curriculaire, le mode opératoire qui devrait permettre d'effectuer les changements souhaités de manière systématique et pérenne dans l'éducation haïtienne fait défaut. L'identification et le maintien des paramètres d'exécution des grandes politiques éducatives semblent toujours absents actuellement.

En prenant en compte les différents paramètres de l'existant haïtien ainsi que la vision de l'UNESCO-BIE du rôle du curriculum comme levier central pour l'amélioration de la qualité de l'éducation, la feuille de route propose une approche d'interventions par sous-secteur du système éducatif haïtien tout en conservant des domaines transversaux devant assurer la bonne cohérence interne du système au cours de cette réforme.

Les fondamentaux, prérequis indispensables pour la bonne marche de la réforme sont identifiés sous le libellé des 4A de la transformation curriculaire : Adhésion - Autorité - Autonomie - Actions. Il s'agit en réalité de l'importance d'un engagement des différents acteurs auprès des autorités étatiques pour que tous cheminent dans la même direction jusqu'à l'atteinte des grands objectifs fixés. Les structures de gestion ainsi que les différentes étapes pour la réalisation de cette réforme sont clairement indiquées.

Il reste la nécessité cruciale du soutien continu, indispensable, de l'État haïtien autant que de ses partenaires techniques et financiers, et de toutes les parties prenantes, pour assurer la réussite de cette opération de grande envergure. Pour ce faire, le MENFP devra adopter une stratégie de communication, déjà en amont qui vise à rassembler tous les acteurs mais également tout au long du processus et en aval pour assurer une bonne connaissance et compréhension de tous sur les enjeux, l'évolution et surtout les besoins du pays pour la réalisation de cette grande réforme.

## Références

Gouvernement d'Haïti. Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2019). Analyse sectorielle.

Gouvernement d'Haïti. Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2019). Plan Décennal d'Éducation et de Formation.

Gouvernement d'Haïti. Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2022). Cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif haïtien. Haïti 2054

Gouvernement d'Haïti. Ministère de l'Éducation nationale - PIPE (2013-2016)

UNESCO-BIE (2023). Cartographie des acteurs.

UNESCO-BIE (2023). Processus de réforme et de transformation curriculaire. Qu'est-ce qu'une réforme curriculaire réussie? Comment la planifier et la mener à bien?

UNESCO-BIE (2023). Rapport d'État sur le curriculum à Haïti.



**Annexe A.1.: Chronogramme détaillé  
de la Feuille de route en fichier  
Excel séparé**

**Objectif 1 : Création des conditions**

OBJECTIF 1 : Création des conditions		AN 1				AN 2				AN 3				AN 4				AN 5				AN 6				AN 7								
		Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre								
Résumé des activités		PRÉALABLE ESSENTIEL																																
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
RÉSULTAT 1 - Structure de Pilotage	Activité 1: Révision du COC sur la base des retours recueillis lors de la consultation nationale	■	■																															
	Activité 2: Partage / dissémination du COC à tous les acteurs de la chaîne curriculaire et partenaires du MENFP			■																														
RÉSULTAT 2 - COC	Activité 1: Révision du COC sur la base des retours recueillis lors de la consultation nationale	■	■																															
	Activité 2: Partage / dissémination du COC à tous les acteurs de la chaîne curriculaire et partenaires du MENFP			■																														
RÉSULTAT 3 - Cadre de coopération	Activité 1 : Définir un cadre de coopération externe et partenarial pour la réforme	■	■																															
	Activité 2 : Elaborer le budget de la mise en oeuvre de la feuille de route			■	■																													
	Activité 3: Mobiliser les PTFs pour le financement et le soutien technique de la réforme (concertation, répartition et accords de partenariat)					■		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■		■
RÉSULTAT 4 - Vision des établissements scolaires	Activité 1 - Rédiger la vision de l'école haïtienne: rôle, critères fondamentaux en termes d'environnement scolaire et standards	■	■	■																														
	Activité 2 - Rédiger une maquette de cahier des charges de l'école haïtienne pour adaptation par chaque sous-secteur, dans une visée d'accréditation des établissements				■																													
	Activité 3 - Inclure l'assurance qualité dans le référentiel de compétences et la formation du personnel de direction des établissements scolaires et des inspecteurs (VOIR R3/A3)					■																												
RÉSULTAT 5 - Politique linguistique	Activité 1: Organiser une consultation nationale afin d'établir un consensus et de clarifier la vision de l'enseignement plurilingue en Haïti à tous les niveaux du système	■	■																															
	Activité 2: Rédiger une politique linguistique sur la base des travaux déjà menés et des retours recueillis lors de la consultation nationale			■																														
	Activité 3: Organiser une session de validation de la politique linguistique et procéder à son adoption officielle				■																													
RÉSULTAT 6 - Politique du genre	Activité 1: Organiser une consultation nationale afin de déterminer les modalités de l'intégration des questions de genre dans le curriculum	■	■																															
	Activité 2: Rédiger une politique en matière d'intégration du genre dans le curriculum sur la base des travaux déjà menés et des retours recueillis lors de la consultation nationale			■	■																													
	Activité 3: Organiser une session de validation de la politique en matière d'intégration des questions de genre dans le curriculum et procéder à son adoption officielle					■	■																											

# Objectif 1 : Création des conditions

OBJECTIF 1 : Création des conditions			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	An 5	AN 6	AN 7
			Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre
RÉSULTAT 7 - Politique d'éducation inclusive	Activité 1: Finaliser la politique en matière d'inclusion		■						
	Activité 2: Organiser une session de validation de la politique			■					
	Activité 3: Développer un plan de mise en oeuvre de la Politique d'éducation inclusive			■	■				
RÉSULTAT 8 - Évaluation des apprentissages	Activité 1: Mener des études et organiser une consultation des acteurs concernés par l'évaluation et la certification	COC finalisé (OS1/R1)		■	■				
	Activité 2: Rédiger une politique en matière d'évaluation des apprentissages et de certification			■	■				
	Activité 3: Organiser une session de validation de la politique				■	■			
	Activité 4: Développer un plan de mise en oeuvre de la politique d'évaluation					■			
RÉSULTAT 9 - Politique de manuels scolaires	Activité 1: Organiser une consultation avec les maisons d'édition	COC finalisé (OS1/R1)	■						
	Activité 2: Rédiger la politique des manuels scolaires et valider la politique avec les acteurs			■					
	Activité 3: Produire une maquette de cahier des charges pour utilisation / adaptation par les sous-secteurs et niveaux d'enseignement			■	■				
	Activité 4: Renforcer la cellule d'homologation sur les plans de ressources humaines, logistiques et budgétaires				■				
	Activité 5: Former les membres de la cellule d'homologation des manuels au sein du MENFP				■	■			
RÉSULTAT 10 - Structure et normes d'inspection	Activité 1: Réviser les processus d'inspection et d'encadrement à tous les niveaux d'enseignement et sous-secteurs	COC finalisé (OS1/R1)			■	■			
	Activité 2: Réviser les outils d'inspection et d'encadrement à tous les niveaux d'enseignement et sous-secteurs					■			
	Activité 3: Rédiger le référentiel de compétences professionnelles des inspecteurs à tous les niveaux d'enseignement et sous-secteurs			■	■				
	Activité 4: Produire une stratégie de formation des inspecteurs.trices à tous les niveaux d'enseignement et sous-secteurs pour mise en oeuvre par les centres de formation					■	■		

# Objectif 2 : Préscolaire

OBJECTIF : Préscolaire			TEMPS ESTIMÉ																												
			An1				An2				An3				An4				An5				An6				An7				
Résumé des activités		PRÉALABLES OBLIGATOIRES	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
RÉSULTAT 1 - Programmes du préscolaire alignés sur le COC	Activité 1 – Rédiger les termes de référence pour la modification des programmes	COC (OS1/R1)	■	■																											
	Activité 2 – Créer les équipes de concepteurs des programmes					■																									
	Activité 3 – Former les équipes						■																								
	Activité 4 - Modifier les programmes							■	■	■																					
RÉSULTAT 2 - Matériel pédagogique au préscolaire	Activité 1 – Rédiger les termes de référence pour la révision et la rédaction des manuels et du matériel pédagogique basés sur le nouveau programme du préscolaire	(précédente) Programmes du préscolaire																													
	Activité 2 – Rédiger le cahier des charges pour la production des ressources pédagogiques et didactiques – incluant les modalités de suivi du processus de production des ressources																														
	Activité 3: Former les concepteurs de manuels du préscolaire indépendants ou au sein des agences privées d'édition																														
	Activité 4 – Accompagner les agences privées d'édition dans la production des ressources pédagogiques et didactiques (version 1 pour expérimentation)																														
RÉSULTAT 3 - Expérimentation des programmes et manuels	Activité 1 - Élaborer la méthodologie d'expérimentation	(précédente) Programmes du préscolaire et manuels																													
	Activité 2 - Former des formateurs de moniteurs.trices pour l'expérimentation																														
	Activité 3 - Former des moniteurs.trices																														
	Activité 4 - Former des inspecteurs.trices																														
	Activité 5 - Former des directeurs.trices d'établissement																														
	Activité 6 - Mettre à l'essai et collecter les données																														
	Activité 7 - Ajuster les programmes, manuels et matériel pédagogique																														
RÉSULTAT 4 - Généralisation du préscolaire	Activité 1 – Planifier la généralisation : rédaction des Termes de référence décrivant les étapes, le processus et la temporalité détaillée	(précédente) Programmes du préscolaire et manuels et expérimentation																													
	Activité 2 – Homologuer les manuels et le matériel pédagogique																														
	Activité 3 – Accompagner / Coordonner l'édition finale des manuels et du matériel pédagogique																														
	Activité 4 - Procéder à l'édition finale des programmes																														
RÉSULTAT 5 - Système d'appréciation du développement des enfants	Activité 1 - Rédaction d'un référentiel des pratiques d'appréciation du développement des enfants au préscolaire	COC																													
	Activité 2: Rédaction des outils d'appréciation au préscolaire																														
	Activité 3: validation des outils d'évaluation																														

# Objectif 2 : Préscolaire

OBJECTIF 2 : Préscolaire			TEMPS ESTIMÉ														
			An1	An2	An3	An4	An5	An6	An7								
RÉSULTAT 6 - Structure de formation initiale et continue des moniteurs.rices	Activité 1 - Rédaction d'un référentiel de compétences professionnelles des moniteurs du préscolaire et de leurs formateurs	Programmes du préscolaire			■	■											
	Activité 2 - Rédaction d'un plan de formation continue et initiale					■	■										
RÉSULTAT 7 - Formation des continue des moniteurs.rices	Activité 1 - Rédiger le cahier des charges associé à la modification des programmes de formation continue, alignés sur les programmes et sur le référentiel de compétences professionnelles	(Précédente) - Stratégie de formation continue					■	■									
	Activité 2 - Former les personnels chargés de la modification des programmes de formation continue							■									
	Activité 3 - Rédiger les programmes de formation continue								■								
	Activité 4 - Former les moniteur.rice.s en fonction									■	■	■	■	■	■	■	■
RÉSULTAT 8 - Formation initiale des moniteurs.rices	Activité 1 - Rédiger le cahier des charges associé à la modification des programmes de formation initiale, alignés sur les programmes et sur le référentiel de compétences professionnelles	(Précédente) - Stratégie de formation initiale					■	■									
	Activité 2 - Former les personnels chargés de la modification des programmes de formation initiale							■									
	Activité 3 - Rédiger les programmes de formation initiale									■							
	Activité 4 - Réaliser un audit d'accréditation des nouveaux programmes de formation initiale										■	■	■	■	■	■	■
RÉSULTAT 9 - Inspection au préscolaire	Activité 1 - Renforcer l'inspection du préscolaire sur les plans de ressources humaines, matérielles et budgétaires	Programmes du préscolaire et stratégie de formation des inspecteur (voir OS1/R9/A4)			■	■											
	Activité 2 - Rédiger un plan de formation du personnel d'inspection intervenant au préscolaire					■	■										
	Activité 3 - Former le personnel d'inspection du préscolaire							■	■	■	■	■	■	■			
RÉSULTAT 10 - Formation du personnel de direction au préscolaire	Activité 1 - Rédiger un cahier des charges pour les établissements du préscolaire, sur la base de la maquette développée par la commission curriculaire	COC et Programmes du préscolaire			■	■											
	Activité 2 - Rédiger un plan de formation du personnel de direction des établissements du préscolaire					■	■										
	Activité 3 - Former le personnel de direction des établissements du préscolaire							■	■	■	■						
RÉSULTAT 11 - Évaluation de la transformation au préscolaire	Activité 1 - Rédiger les termes de référence de l'évaluation	Généralisation								■	■						
	Activité 2 - Élaborer les outils d'évaluation										■	■					
	Activité 3 - Mettre en œuvre l'évaluation											■	■	■	■		
	Activité 4 - Analyser les résultats												■	■	■	■	
	Activité 5 - Remédier et ajuster en fonction des résultats de l'évaluation															■	■

# Objectif 3 : Fondamental 1, 2, 3

OBJECTIF 3 : Fondamental 1, 2, 3			TEMPS ESTIMÉ																													
			An1				An2				An3				An4				An5				An6				An7					
RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS			PRÉALABLES OBLIGATOIRES																													
			1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4		
RÉSULTAT 1 - Programmes du fondamental alignés sur le COC	Activité 1 – Rédiger les termes de référence pour la modification des programmes	Aucun	■	■																												
	Activité 2 – Créer les équipes de concepteurs des programmes	COC (OS1/R1)				■																										
	Activité 3 – Former les équipes et rédiger les programmes (voir note 1)						■																									
	Activité 4 - Valider les nouveaux programmes et les publier							■	■	■	■																					
RÉSULTAT 2 - Matériel pédagogique au fondamental	Activité 1 – Rédiger les termes de référence pour la rédaction des manuels et du matériel pédagogique basés sur les nouveaux programmes	(précédente) Programmes du fondamental									■	■																				
	Activité 2 – Rédiger le cahier des charges pour la production des ressources pédagogiques et didactiques des cycles 1 et 2 du fondamental – incluant les modalités de suivi du processus de production des ressources											■	■																			
	Activité 3 - Former les concepteurs de manuels du fondamental dans les agences privées d'édition												■	■																		
	Activité 4 - Homologuer les ressources pédagogiques et didactiques développés par les agences privées													■	■	■	■															
RÉSULTAT 3 - Expérimentation des programmes, du matériel et des manuels	Activité 1 - Créer une équipe de pilotage de l'expérimentation	(précédente) Programmes du fondamental et manuels																														
	Activité 1 - Élaborer la méthodologie d'expérimentation pour le fondamental 1 et 2																															
	Activité 2 - Former des formateurs d'enseignant.e.s à l'expérimentation																															
	Activité 3 - Former des enseignant.e.s qui vont expérimenter																															
	Activité 4 - Former des inspecteur.ice.s qui vont expérimenter																															
	Activité 5 - Former des directeur.ice.s d'établissement qui vont expérimenter																															
	Activité 6 - Mettre à l'essai et collecter les données																															
RÉSULTAT 4 - Évaluation de l'expérimentation	Activité 1 – Rédiger les termes de référence de l'évaluation	(précédente) Expérimentation réalisée																														
	Activité 2 – Élaborer les outils d'évaluation																															
	Activité 3 – Mettre en œuvre l'évaluation																															
	Activité 4 - Analyser les résultats																															
	Activité 5 – Remédier et ajuster en fonction des résultats de l'évaluation																															

# Objectif 3 : Fondamental 1, 2, 3

OBJECTIF 3 : Fondamental 1, 2, 3			TEMPS ESTIMÉ																					
			An1	An2	An3	An4	An5	An6	An7															
RÉSULTAT 5 - Généralisation du fondamental	Activité 1 – Planifier la généralisation : rédaction des Termes de référence décrivant les étapes, le processus et la temporalité détaillée	(précédente) Évaluation de l'expérimentation réalisée																						
	Activité 2 – Procéder à l'édition finale des programmes																							
	Activité 3 – Accompagner / Coordonner l'édition finale des manuels et du matériel pédagogique																							
	Activité 4 - Homologuer les manuels et le matériel pédagogique																							
RÉSULTAT 6 - Système d'évaluation	Activité 1 - Rédiger les référentiels disciplinaires d'évaluation du fondamental 1, 2 et 3 sur la base de la politique nationale d'évaluation des apprentissages	COC et Programmes du fondamental																						
	Activité 2 - Rédiger le cahier des charges de l'élaboration des évaluations et des examens nationaux																							
	Activité 3 - Développer les outils d'évaluation et d'examen du fondamental 1, 2 et 3																							
	Activité 4 - Mettre en place des examens nationaux alignés sur les programmes																							
RÉSULTAT 7 - Stratégie globale de formation des enseignants du fondamental	Activité 1 - Rédiger / réviser une stratégie de formation des enseignant.e.s du fondamental et des formateurs des enseignant.e.s – incluant la rédaction/validation des référentiels de compétences professionnelles du formateur et des enseignant.e.s	Programmes du fondamental																						
	Activité 2 - Rédaction d'une stratégie globale de formation continue et initiale																							
RÉSULTAT 8 - Formation des continues des enseignants	Activité 1 - Rédaction d'un programme de formation continue des enseignant.e.s, détaillant le contenu des formations, les outils et les modalités de mise en œuvre, le calendrier de formation et les modalités et outils d'évaluation	(Précédente) - Stratégie de formation globale																						
	Activité 2 - Former les formateurs																							
	Activité 3 - Former les enseignant.e.s																							
RÉSULTAT 9 - Formation initiale des enseignants	Activité 1 – Rédiger le cahier des charges associé à l'élaboration des programmes de formation initiale, aligné sur les programmes et sur le référentiel de compétences professionnelles	(Précédente) - Stratégie de formation globale																						
	Activité 2 – Former les personnels chargés de la modification des programmes de formation initiale																							
	Activité 3 – Rédiger les programmes de formation initiale																							
	Activité 4 - Réaliser un audit d'accreditation des nouveaux programmes de formation initiale																							
RÉSULTAT 10 - Inspection au fondamental	Activité 1 – Renforcer l'inspection du fondamental sur les plans de ressources humaines, matérielles et budgétaires	Programmes du fondamental et stratégie de formation des inspecteur (voir OS1/R9/A4)																						
	Activité 2 – Rédiger un plan de formation du personnel d'inspection intervenant au fondamental																							
	Activité 3 – Former le personnel d'inspection du fondamental																							
RÉSULTAT 11 - Formation du personnel de direction des établissements	Activité 1 - Rédiger un cahier des charges pour les établissements du fondamental, sur la base de la maquette développée par la Comité technique de pilotage	COC et Programmes du fondamental																						
	Activité 2 – Rédiger un plan de formation du personnel de direction des établissements du fondamental																							
	Activité 3 – Rédiger une stratégie de formation du personnel de direction – incluant la révision ou la rédaction d'un référentiel de compétences professionnelles du personnel de direction																							
	Activité 4 – Former le personnel de direction																							

OBJECTIF 4 : Secondaire général et technologique			TEMPS ESTIMÉ																											
			An1				An2				An3				An4				An5				An6				An7			
Résumé des activités		PRÉALABLES OBLIGATOIRES	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
RÉSULTAT 1 - Programmes du fondamental alignés sur le COC	Activité 1 – Rédiger les termes de référence pour la modification des programmes	Aucun	■	■																										
	Activité 2 – Créer les équipes de concepteurs des programmes	COC (OS1/R1)				■																								
	Activité 3 – Former les équipes et rédiger les programmes (voir note 1)						■																							
	Activité 4 - Valider les nouveaux programmes et les publier							■	■	■																				
RÉSULTAT 2 - Matériel pédagogique au fondamental	Activité 1 – Rédiger les termes de référence pour la rédaction des manuels et du matériel pédagogique basés sur les nouveaux programmes	(précédente) Programmes du fondamental													■	■														
	Activité 2 – Rédiger le cahier des charges pour la production des ressources pédagogiques et didactiques des cycles 1 et 2 du fondamental – incluant les modalités de suivi du processus de production des ressources																		■											
	Activité 3 - Former les concepteurs de manuels du secondaire dans les agences privées d'édition														■	■														
	Activité 4 - Homologuer les ressources pédagogiques et didactiques développés par les agences privées															■	■	■	■	■										
RÉSULTAT 3 - Expérimentation des programmes, du matériel et des manuels	Activité 1 - Créer une équipe de pilotage de l'expérimentation	(précédente) Programmes du fondamental et manuels																												
	Activité 2 - Élaborer la méthodologie d'expérimentation pour le fondamental 1 et 2																													
	Activité 3 - Former des formateurs d'enseignant.e.s à l'expérimentation																													
	Activité 4 - Former des enseignant.e.s qui vont expérimenter																													
	Activité 5 - Former des inspecteur.ice.s qui vont expérimenter																													
	Activité 6 - Former responsables d'établissement qui vont expérimenter																													
	Activité 7 - Mettre à l'essai et collecter les données																													
	Activité 8 - Ajuster les programmes, manuels et matériel pédagogique associés au fondamental 1 et 2																													
RÉSULTAT 4 - Généralisation du secondaire	Activité 1 – Planifier la généralisation : rédaction des Termes de référence décrivant les étapes, le processus et la temporalité détaillée	(précédente) L'expérimentation réalisée																												
	Activité 2 – Procéder à l'édition finale des programmes																													
	Activité 3 – Accompagner / Coordonner l'édition finale des manuels et du matériel pédagogique																													
	Activité 4 - Homologuer les manuels et le matériel pédagogique																													
RÉSULTAT 5 - Système d'évaluation	Activité 1 - Rédiger un référentiel d'évaluation du secondaire sur la base de la politique nationale d'évaluation des apprentissages	COC et Programmes du secondaire													■	■														
	Activité 2 - Rédiger le cahier des charges de l'élaboration des évaluations et des examens nationaux																													
	Activité 3 - Développer les outils d'évaluation et d'examen du fondamental 1, 2 et 3																													
	Activité 4 - Mettre en place des examens nationaux alignés sur les programmes																													









# Objectif 6 : Education non formelle

OBJECTIF 6 : Education non formelle		TEMPS ESTIMÉ																													
			An1				An2				An3				An4				An5				An6				An7				
Résumé des activités		PRÉALABLES OBLIGATOIRES	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Résultat 1 : Structures de coordination de l'éducation non formelle renforcées et mises en cohérence avec l'organisation du système éducatif.	Activité 1: Clarifier / restructurer les services en charge de l'éducation non formelle dans les différentes directions du MENFP (suggestion)	Documents officiels et CIENF			■	■																									
	Activité 2: Renforcer sur les plans matériel, humain et budgétaire les structures de coordination de l'éducation non formelle					■	■																								
	Activité 3: Former les membres des structures de coordination de l'éducation non formelle						■	■																							
Résultat 2 : Les programmes d'éducation non formelle sont alignés sur le COC.	Activité 1 : Réviser les référentiels de compétences de l'éducation non formelle et clarifier les profils d'entrée et de sortie des programmes d'éducation non formelle	COC et Programmes formels révisés							■	■																					
	Activité 2 : Réviser les programmes dans l'alignement avec le COC et dans la continuité des programmes d'éducation fondamentale, secondaire, professionnelle, technique en fonction des complémentarités souhaitées avec le secteur formel et des publics visés										■	■	■	■																	
Résultat 3: Critères d'élaboration et de conception clarifiés et matériel pédagogique élaboré et aligné sur les programmes et sur le COC	Activité 1 – Rédiger les termes de référence pour la rédaction des manuels et du matériel pédagogique pour les programmes d'éducation non formelle	Programmes d'ENF																													
	Activité 2 – Former la cellule en charge de l'homologation des ressources pédagogiques et didactiques au sein du MENFP sur les programmes produits et méthodes pédagogiques adoptées																														
	Activité 3 – Rédiger le cahier des charges pour la production des ressources pédagogiques et didactiques pour l'éducation non formelle – incluant les modalités de suivi du processus de production des ressources																														
	Activité 4: Former les concepteurs de manuels dans les agences privées d'édition																														
	Activité 5: Accompagner les concepteurs de manuels dans les agences privées d'édition dans le développement de manuels																														
Résultat 4: Critères et modalités d'évaluation et de certification alignés sur le COC	Activité 1: Élaborer/Réviser les référentiels d'évaluation et de certification pour leur alignement sur le COC et de (ré) intégration dans le système formel en fonction des niveaux d'enseignement et publics visés.	Politique d'évaluation et programmes																													
	Activité 2: Élaborer/réviser les outils d'évaluation et de certification																														
Résultat 5: La formation des formateurs des centres d'éducation non formelle est encadrée et structurée.	Activité 1: Rédiger un référentiel de compétences professionnelles des formateurs de l'éducation non formelle	Politique de formation et programmes																													
	Activité 2: Rédiger les critères d'évaluation et de certification des formateurs de l'éducation non formelle																														
	Activité 3: Rédiger une stratégie de formation des formateurs de l'éducation non formelle																														

## Annexe A.2. : Rôles et responsabilités des acteurs

Structures	Acteurs	Rôles et Responsabilités
<b>Ministère de l'éducation (MENFP)</b>	Régulation du système: Responsable de l'élaboration des politiques éducatives et de la supervision générale de l'ensemble du système éducatif. Définit les orientations stratégiques pour le développement des curricula scolaires, en veillant à leur pertinence et à leur alignement sur les objectifs nationaux en matière d'éducation.	
	Cabinet du Ministre	Assure une fonction de conseil, d'expertise et d'assistance auprès du Ministre, de l'administration, des Directions Techniques et des entités du MENFP impliquées dans la chaîne curriculaire, notamment la DCQ qui porte le dossier d'élaboration du Curriculum. A également pour mandat de fournir un appui dans l'élaboration de textes réglementaires y compris les textes de loi devant guider la réforme curriculaire.
	Direction générale	Participe à la définition des grandes orientations de la réforme et s'assure de la gouvernance et du pilotage de tout le processus de la réforme curriculaire suivant les grandes orientations adoptées. Accélère le processus en mobilisant et en apportant son appui à l'ensemble des directions techniques et entités impliquées dans la chaîne au niveau national. S'assure que tout se passe comme planifié.
<b>Autres Ministères</b>	MAST, MCFDF, MARNDR, MEF, MPCE, MSPP, MCC, (MICT)/ (DGPO), IBESR, BSEA, BSEIPH, MJSAC	Stratégique: Jouent un rôle au niveau de la planification gouvernementale.  Coordination des actions: Prennent en charge certains besoins des populations concernées par l'éducation. Offrent des formations non formelles avec certification (MSPP, MARNDR, MJSAC, MAST).
	Bureau de la Secrétaire d'État à l'Alphabétisation (BSEA)	Coordination des actions: joue un rôle fondamental dans la réforme curriculaire par ses attributions en tant qu'organe chargé de l'éducation non-formelle. Élabore des notes sur le développement des compétences de base et de vie dans tous les centres d'éducation non-formelle et un référentiel d'alphabétisation contenant les compétences de base, les compétences de vie et les compétences professionnelles.
	Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)	Coordination des actions: Facilite l'implication de tous les acteurs et parties prenantes du secteur éducatif, notamment les PTF. Facilite la planification en lien avec la réforme et veille à l'alignement, l'harmonisation et la coordination des acteurs non publics, tant au niveau central que départemental.
	Fonds National Éducation (FNE)	Niveau stratégique: Gère les fonds destinés au financement de l'éducation au niveau de l'État et au niveau des collectivités territoriales. Joue un rôle dans le cadre de la réforme à travers le financement des projets et études visant à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation des enfants et de l'environnement scolaire en tout ce qui touche la mise en application du curriculum.
	Institut National de la Formation Professionnelle (INFP)	Développement de programme et mise en œuvre de la réforme: Conçoit des méthodologies d'élaboration des programmes de formation et d'enseignement professionnels adaptés aux différents modes de formation. Est aussi responsable de l'homologation et de l'évaluation des programmes et du développement des manuels techniques et pédagogiques. Peut jouer un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'études pour le Secondaire Technique et Professionnel.

	Inspection Générale (IG)	Supervision de la mise en œuvre du curriculum: Supervise et évalue la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les établissements scolaires. Elle peut être impliquée dans la révision des curricula en effectuant des évaluations et des recommandations pour améliorer leur pertinence, leur qualité et leur adéquation aux besoins des élèves. Elle peut verser les études réalisées en matière de supervision scolaire, gestion des DDE et d'évaluation des apprentissages au compte de la réforme.
	Direction de la Planification et de la Coopération Externe (DPCE)	Planification stratégique: Chargée de la collecte, du traitement et de l'analyse des données qualitatives et quantitatives sur le système éducatif et de les mettre à la disposition des décideurs et des acteurs pour des prises de décisions. Participe à la planification stratégique et la coordination des activités du MENFP. Peut participer à la définition des priorités en matière de curricula scolaires en mettant à la disposition des acteurs et des autres directions du Pôle d'Appui les données probantes pour des décisions éclairées.
	Unité des Système d'Information (USI)	Planification stratégique: Chargée de la gestion des données du secteur de l'éducation à travers la mise en place du Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE) devant contenir les données administratives incluant les écoles mais aussi les données sur les finances, les ressources humaines et l'apprentissage des élèves.
	L'unité d'Étude et de Programmation (UEP)	Planification stratégique: Se charge des études et de la programmation. Peut être impliquée dans l'évaluation des curricula scolaires en Haïti. Peut mener des études, des recherches et des évaluations pour mesurer l'efficacité et l'impact des curricula sur les apprentissages des élèves, fournissant ainsi des données utiles pour leur amélioration continue.
<b>Pôles de Coordination</b>	Coordination Générale du Pôle Enseignement et Qualité (CGPEQ)	Coordination des actions: Co-préside le Comité Technique de Pilotage de la Réforme et assure la coordination des Directions techniques travaillant dans le développement, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des curricula.
	Pôle de Coordination générale des Services d'Appui à la Gestion du Système	Coordination des actions: Assure la coordination des Services d'Appui comme le BUNEXE, la DPCE, l'USI, L'UEP et l'UTICE. Veille à la coordination des interventions en matière de collecte, analyse, traitement, gestion et mobilisation des données à la disposition des acteurs du système et aussi en participant activement au processus d'évaluation des apprenants.
	Pôle de Coordination générale Administration et Ressources Humaines	Coordination des actions: Coordonne les interventions en lien avec le recrutement, la logistique, la gestion du personnel et les conditions de travail des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du curriculum.

<b>Directions Techniques du MENFP</b>	Direction du Curriculum et de la Qualité (DCQ)	Développement de programme et mise en œuvre de la réforme: Chargée de la conception, du développement et de la révision des curricula scolaires en collaboration avec d'autres directions et acteurs. Assure l'élaboration des programmes d'études, des standards et des compétences attendues pour chaque niveau d'enseignement. Fournit un appui technique dans le processus de passation de marchés pour l'élaboration des manuels scolaires et l'homologation des manuels scolaires pour le système. Assure la coprésidence et le Secrétariat du Comité Technique de Pilotage (CTP) et le Secrétariat de la Commission Nationale du Curriculum.
	Bureau de Gestion de la petite Enfance (BUGEP)	Développement de programme et mise en œuvre de la réforme: Responsable de l'élaboration et de l'application du curriculum et des programmes du préscolaire et du suivi de leur mise en œuvre dans les centres préscolaires au niveau national. Collabore avec la DCQ, participe à toutes les discussions autour de la réforme du curriculum pour garantir l'alignement à travers les différents niveaux d'enseignement. Est représenté au sein du CTP.
	Direction de l'Enseignement Secondaire (DES)	Développement de programme et mise en œuvre de la réforme: Chargée du pilotage du curriculum de l'enseignement secondaire. Collabore avec la DCQ, participe à toutes les discussions autour de la réforme du curriculum pour garantir l'alignement à travers les différents niveaux d'enseignement. Se charge de la composante technique de l'évaluation officielle des apprenants du Secondaire IV à travers l'élaboration des items d'évaluation, la supervision de l'organisation des épreuves et de la correction. Est représenté au sein du CTP.
	La Direction de l'Enseignement Fondamental (DEF)	Développement de programme et mise en œuvre de la réforme: Responsable de l'enseignement fondamental (1ère à 9ème AF). Joue un rôle clé dans l'élaboration, la mise en application et l'évaluation des curricula scolaires spécifiques à ce niveau d'enseignement et au sous-secteur non formel. Collabore étroitement avec la DCQ et participe à toutes les discussions autour de la réforme du curriculum pour garantir l'alignement à travers les différents niveaux d'enseignement. Participe au processus d'évaluation des apprentissages des élèves de 9ème AF en pilotant le processus d'élaboration des items d'évaluation, de la supervision de l'organisation des examens et de la correction. Est représenté au sein du CTP.
	Direction de la Formation et du Perfectionnement (DFP)	Développement de programme et mise en œuvre de la réforme: Chargée de la formation initiale et continue des enseignant.e.s et du perfectionnement professionnel. Contribue à l'élaboration de programmes de formation en lien avec les curricula scolaires, en veillant à ce que les enseignant.e.s disposent des compétences nécessaires pour les mettre en pratique de manière efficace. Il se charge aussi de l'évaluation des étudiants des Écoles Normales d'Instituteurs. Est représenté au sein du CTP.
	UTICE	Conseil et assistance technique: Joue un rôle dans l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les curricula scolaires. Peut développer des stratégies pour l'utilisation efficace des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage, en harmonie avec les objectifs et en étroite collaboration avec les directions techniques.

	La Commission de l'Adaptation scolaire et d'appui social (CASAS)	Conseil et assistance technique: Chargée de faciliter la scolarisation et l'intégration des enfants vivant avec un handicap et d'apporter un soutien technique et matériel aux élèves les plus vulnérables. S'assure de la prise en compte de l'inclusion des enfants à besoins spéciaux. Participe dans l'évaluation officielle des élèves de 9ème AF et du Secondaire IV en fournissant une assistance technique et matérielle aux élèves vivant avec un handicap participant aux épreuves officielles.
	Direction Santé Scolaire (DSS)	Conseil et assistance technique: Responsable de la promotion de la santé scolaire incluant la nutrition, l'hygiène, la santé mentale et les questions artistiques, culturelles et sportives. Joue un rôle dans l'intégration des matières comme l'éducation esthétique et artistique, l'éducation physique et sportive dans le curriculum.
	La Cellule d'Urgence du MENFP	Conseil et assistance technique: Élabore les stratégies d'intégration de la GRD dans le curriculum. Met en pratique des exercices de simulation dans les écoles. Assure la sensibilisation des acteurs autour des risques de catastrophes.
	Direction du Génie Scolaire (DGS)	Chargée de tout ce qui touche le bâti et les mobiliers scolaires en établissant les normes standards de construction et maintenance d'écoles et de mobiliers scolaires. Peut jouer un rôle clé dans la mise en place d'un environnement favorable au sein des écoles pour faciliter la mise en œuvre de la réforme.
	Bureau de Communication (BCOM)	Communication: Se charge de la communication interne et de l'information du public autour de tout ce qui touche à la réforme curriculaire.
	Radio Télé Éducative (RTE)	Communication: Mission d'informer, de former, d'éduquer et de transformer. Assure la couverture médiatique de tous les événements organisés se rapportant à la réforme et veille à la diffusion de l'information autour de ces événements. Participe à la préparation des modules de formation et assure leur diffusion comme compensation des apprentissages dans les écoles. Travaille avec l'UTICE sur les contenus à diffuser à travers la plateforme PRA@TIC ou/et sur les ondes des médias affiliés à la RTE.
	Direction d'Appui à l'Enseignement Privé et au Partenariat (DAEPP)	Coordination et mise en œuvre du curriculum: Évalue les écoles en fonction des curricula en vigueur et veille au permis de fonctionnement des écoles, au permis d'enseigner, sur la base du respect des curricula et des normes établies. Chargée de la mise en œuvre des trois politiques liées à la réforme curriculaire : a) Gestion de proximité : favorise les compétences de vie : vivre ensemble, la transparence, les activités génératrices de revenus, les jardins scolaires ; b) Politique de subvention scolaire; c) Politique visant au respect des normes pédagogiques, des programmes d'études et d'accréditation des écoles.
	Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS)	Recherche et formation: Chargée de l'accréditation des institutions d'enseignement supérieur en Haïti et de la coordination de leurs interventions d'un réseau de 150 institutions reconnues en 2023. Peut jouer un rôle dans le cadre la réforme curriculaire en tout ce qui touche la formation initiale et continue des enseignant.e.s, l'introduction de nouvelles matières ou discipline scolaire.

	BUNEXE	Évaluation des apprentissages: responsable de l'organisation des évaluations nationales. Peut travailler en collaboration avec la DCQ pour s'assurer que les évaluations sont alignées sur les curricula scolaires et qu'elles reflètent les compétences et les connaissances attendues des élèves. Organise les évaluations nationales en collaboration avec les Directions Techniques clés et les DDE ; Responsable de la certification des élèves et du développement du Logiciel dans lequel le Bureau Départemental des Examens d'État (BUDEXE) assure la saisie des résultats des élèves; Assure la formation des techniciens des BUDEXE sur les nouveaux logiciels et gère la base de données.
	Commission Nationale de Validation des Acquis de l'Expérience (CNVAEP)	Conseil et assistance technique: Travaille à créer des conditions pour permettre au personnel qui a une expérience professionnelle d'obtenir un diplôme. Développe un référentiel de compétences pour le métier d'enseignant et un répertoire des métiers et emplois. Peut aider à développer des curricula en rapport aux métiers existants dans le cadre de la réforme curriculaire.
<b>Structures déconcentrées du MENFP</b>	Unité de Coordination des Directions Départementales d'Éducation (UCDDE)	Coordination des actions de mise en œuvre: Assure l'interface entre la Direction Générale, le Cabinet du Ministre et les DDE. Joue un rôle très important dans ce grand chantier de réforme curriculaire en assurant la coordination des interventions des DDE qui sont elles-mêmes chargées d'assurer la mise en œuvre des activités de la réforme. Cette structure s'assure de faire atterrir la politique arrêtée au niveau des départements.
	Directions Départementales d'Éducation (DDE) et structures déconcentrées (BDS, BIZ.)	Mise en œuvre du curriculum: Chargées de la mise en œuvre des curricula dans les écoles, des centres du soir et des centres d'éducation familiale et du suivi-évaluation de l'application des curricula à travers l'inspection scolaire. Assurent tout le travail d'encadrement, de supervision de la mise en œuvre du curriculum par les enseignant.e.s et de l'évaluation officielle des apprentissages des élèves. Conseillers pédagogiques et formateurs : Travaillent en étroite collaboration avec les enseignant.e.s et les établissements scolaires. Sont impliqués dans la chaîne curriculaire en fournissant un soutien pédagogique aux enseignant.e.s dans la mise en œuvre des curricula. Offrent des formations, des ateliers et des séances de mentorat pour aider les enseignant.e.s à comprendre et à utiliser efficacement les curricula dans leur pratique quotidienne.
<b>Élaborateurs de manuels scolaires</b>	Les Maisons d'Édition :	Élaboration de manuels scolaires: Jouent un rôle crucial dans la chaîne curriculaire. Collaborent avec le ministère et la DCQ pour développer des manuels et des ressources pédagogiques alignés sur les programmes d'études. Leur rôle est de traduire les curricula en supports concrets pour les enseignant.e.s et les élèves, en fournissant des contenus structurés, des activités d'apprentissage et des références adaptées au contexte éducatif d'Haïti.
	Centre de Formation des Cadres de l'Éducation (CFCE)	Formation initiale et continue: Assure la formation des cadres, la professionnalisation et la promotion des cadres de l'éducation ; Assure la formation initiale et continue des cadres du secteur, promeut des politiques publiques d'éducation; Participe aux débats autour de la réforme curriculaire.
	Unité de Coordination du Réseau des Universités Publique en Région (UCRUPR)	Coordination des actions: Renforce le lien entre les UPR et les autres structures du MENFP.

	Les Unités de Coordination de Projets (NECTAR/UCP/PEQH)	Développement de programme et mise en œuvre de la réforme: Mettent en œuvre les activités prévues avec le financement des bailleurs respectifs. Jouent un rôle important dans le développement et la mise en œuvre des interventions en lien avec le curriculum.
<b>Universités et centres de recherche</b>	Université d'État d'Haïti (UEH); Les Universités Publiques en Région (UPR); Les Institutions d'Enseignement Supérieur non publiques.	Recherche et formation: Jouent un rôle dans la production de connaissances et de recherches en éducation et dans la formation des enseignant.e.s. Peuvent contribuer à la réflexion et à l'élaboration des curricula scolaires, des manuels scolaire et des matériels didactiques en fournissant des informations, des analyses et des conseils basés sur des données scientifiques et des études approfondies. Assurent la formation initiale des enseignant.e.s et des professionnels en éducation.
<b>Centres de formation des enseignant.e.s</b>	CFEF, CFCE, écoles normales, UPR, universités, centres privés).	Formation initiale et continue: Chargés de préparer les enseignant.e.s à mettre en pratique les curricula scolaires dans les salles de classe. Dispensent des programmes de formation initiale et continue pour développer les compétences pédagogiques des enseignant.e.s, en les familiarisant avec les curricula et les approches d'enseignement appropriées.
<b>Partenaires Technique et Financier (PTF)</b>	Banque Mondiale, BID, UNESCO, UNESCO-BIE, UNICEF, USAID, AECID, AFD, Ambassade de France, Coopération Canadienne, Expertise France, Union Européenne, PME, Coopération Japonaise, Coopération Suisse, le PAM	Appui technique et financier: Apportent un soutien technique et financier au développement des curricula scolaires en Haïti à différents niveaux. Peuvent partager leur expertise, leurs bonnes pratiques et les normes internationales pour aider le pays à élaborer des curricula endogènes de qualité et en accord avec les standards mondiaux. Contribuent aussi à l'amélioration de l'environnement d'apprentissage.
<b>Organisations non gouvernementales (ONG)</b>	ONG Haïtiennes et Internationales	Appui technique et financier: Collaborent avec le MENFP et d'autres acteurs pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des curricula scolaires ou des programmes de formation. Peuvent apporter des ressources complémentaires, des idées novatrices et une expertise spécifique pour répondre aux besoins éducatifs du pays.
<b>Organe stratégique et consultatif</b>	Commission Nationale du Curriculum (CNC)	Orientation: Organe consultatif qui est impliqué dans l'élaboration des politiques éducatives et des curricula scolaires. Il fournit des conseils et des recommandations au ministère, en s'assurant que les curricula reflètent les besoins et les aspirations de la société haïtienne. Produit des réflexions sur les problématiques liées à la réforme curriculaire, contribue à la définition des socles commun de compétences, accompagne le développement des curricula/outils pédagogiques des différents ordres d'enseignement et assure la validation sociale des programmes de formation initiale et continue des enseignant.e.s.

<b>Structure de pilotage</b>	Comité technique de pilotage (CTP)	Stratégique: Assure la coordination de toutes les initiatives en lien avec la réforme curriculaire, pour tous les niveaux d'enseignement avec les acteurs. Développe le plan de travail annuel, garantit l'application des décisions, assure l'articulation entre les différentes structures du MENFP, documente, archive et publie les documents en lien avec la réforme, organise des ateliers, colloques, revues etc.
	Comité technique de pilotage	Pilotage: Assure le pilotage de toutes les interventions en lien avec la réforme curriculaire, pour tous les niveaux d'enseignement. Soumet au CTP les rapports d'activités, garantit l'application des décisions, assure l'articulation entre les différentes structures du MENFP, documente, archive et publie les documents en lien avec la réforme, organise des ateliers, colloques, revues etc.
	Groupes curriculaires et thématiques	Opérationnel: Développement de programmes, expérimentation et mise en œuvre de la réforme
<b>Comités consultatifs</b>	Commission Nationale de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (CONASTI)	Orientation, Conseils: Réunissent des experts, des enseignant.e.s, des chercheurs, des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes. Peuvent être consultés lors de l'élaboration ou de la révision des curricula scolaires, apportant leurs connaissances spécialisées et leurs commentaires pour assurer la qualité et la pertinence des programmes d'études.
	Akademi Kreyòl Ayisyen (AKA)	Orientation, Conseils: Accompagne le MENFP dans le processus de la réforme du curriculum en s'assurant de la prise en compte de la question du créole (Article 9 du protocole); Accompagne le Ministère dans l'élaboration de manuels et matériels en créole ; Appui le Ministère et les autres Ministères dans la promotion de l'utilisation de la langue créole ; a publié une Résolution concernant l'orthographe de la langue créole.
	Syndicats d'enseignant.e.s et associations professionnelles: UNNOH –UNNOEH- CNEH- REFERANS- GIL-LINEH – REEH -ANNIH	Orientation, Conseils: Représentent les intérêts des enseignant.e.s et peuvent participer aux discussions sur les curricula scolaires. Partagent leurs perspectives sur les besoins des enseignant.e.s et des élèves, ainsi que sur les défis rencontrés dans la mise en œuvre des curricula.
	Syndicat de parents d'élèves: Union des Parents d'Élèves Progressistes d'Haïti (UPEPH)	Conseil, orientation: Invitée à faire partie de la Commission Nationale du Curriculum et participe dans des rencontres de réflexion autour de la réforme curriculaire. Prend des dispositions pour porter le MENFP à mettre en œuvre les activités prévues dans le PDEF et la poursuite des travaux lancés dans le cadre de la réforme.

<b>Écoles et établissement d'enseignement</b>	Écoles publiques- écoles privées- Écoles communales- Écoles presbytérales- Écoles Congréganistes- Écoles Nationales Congréganistes- Écoles communautaires	Application: Acteurs clés dans la mise en œuvre des curricula scolaires. Mettent en pratique les curricula dans les salles de classe en utilisant les ressources pédagogiques disponibles. Les enseignant.e.s jouent un rôle central dans l'adaptation des curricula aux besoins et aux capacités des élèves, en veillant à ce que les objectifs d'apprentissage soient atteints. Leurs retours d'expérience, leurs commentaires et leurs besoins doivent être pris en compte lors de l'élaboration et de la révision des curricula pour garantir leur pertinence et leur efficacité.
<b>Élèves et étudiants</b>	Élèves et étudiants du système formel et du système non-formel	Sont au cœur du processus éducatif et, par conséquent, de la chaîne curriculaire. Sont les bénéficiaires directs des curricula scolaires et participent activement à leur mise en œuvre. Leurs retours d'expérience, leurs commentaires et leurs besoins doivent être pris en compte lors de l'élaboration et de la révision des curricula pour garantir leur pertinence et leur efficacité.
<b>Représentants du secteur non public de l'éducation</b>	Consortium des Organisations du Secteur Privé de l'Éducation (COSPE)  Association des directeur.ice.s d'écoles privés	Conseil, orientation: Contribue aux discussions autour de la réforme curriculaire pour faire remonter les préoccupations et les intérêts des réseaux d'écoles non publiques.

## Annexe A3: La chaîne curriculaire et les acteurs-clés

### LES ACTEURS-CLÉS DE LA CHAÎNE CURRICULAIRE

#### NIVEAU 1: LE CURRICULUM OFFICIEL/PRESCRIT

**Définit** quelle école, pour quel citoyen, pour quelle société, pour quel développement national ? C'est le niveau des politiques

##### Qui ?

- MENFP : Cabinet du Ministre; Direction générale
- Autres Ministères : MAST, MCFDF, MARNDR; MEF; MPCE; MSPP; MCC; (MICT)/ (DGPC); IBESR; BSEA; BSEIPH ; MJSAC
- Parlement
- Commission Nationale du Curriculum (CNC)
- Syndicats d'enseignants
- Akademi Kreyol Ayisyen (AKA)
- Consortium des Organisations du Secteur Privé de l'Éducation (COSPE)
- Spécialistes en politiques éducatives
- Mairies - FENAM
- Universités (CORPUHA; UCRUPR )
- Commissions Inter-Institutionnelles d'éducation non formelle ( CIENF)
- Bureau de Communication du Ministère (BCOM)
- Partenaires techniques et financiers (PTF)
- Secteur des Affaires
- Société civile (Organisation de femmes; Droits humains, Syndicats, Eglises, Vodouisants, médias)

##### Quoi ?

Documents de politique  
Textes légaux  
Programmes de formation

Cadre curriculaire  
Programmes scolaires

### LES ACTEURS-CLÉS DE LA CHAÎNE CURRICULAIRE

#### NIVEAU 2: LE CURRICULUM INTERPRÉTÉ

**S'organise autour des** programmes scolaires/manuels, contenus de formation initiale et continue des enseignants.es alignés sur le curriculum officiel/prescrit

##### Qui ?

UCGPEQ	DCQ	BUGEP; DEF; DES
DFP	DAEPP	CASAS
DSS	DESRS	UTICE
CFEF	CFCE	CNVAE
INFP	BSEA	FLA

Inspection Générale

Unité de Coordination de EFACAP (UCEFACAP)

Instituts et Opérateur de Formation: École Normale Supérieure, ENI, Universités (CORPUHA, UCRUPR)

Maisons d'édition

Spécialistes en développement de programmes

Radio Télé Éducative (RTE)

##### Quoi ?

Programme scolaires  
Manuels scolaires Supports  
pédagogiques

Programmes de formation  
des enseignants.es,  
des encadreurs.euses,  
des inspecteurs.trices,  
des directeurs.trices



### NIVEAU 3: LE CURRICULUM ENSEIGNÉ

Ce que les enseignants.es font réellement dans les salles de classe, encadrés par les inspecteurs.trices et les conseillers.ères pédagogiques. Ils.elles interprètent le curriculum en fonction de leur /s formation/s, leurs compétences, leur maîtrise, la disponibilité de matériels d'enseignement/ apprentissage.

#### Qui ?

Directeurs.trices centres de formation EFACAP	Enseignants.tes Écoles Conseillers.ères pédagogiques	Stagiaires en provenance des
Inspecteurs.trices UCDDE (BDS)	Directions Départementales (DDE)	Elèves Parents/Communautés
Bureaux d'inspection de Zones (BIZ)· Mairies Facultés des Sciences de l'Éducation	COSPE PTF ENS	Bureaux de Districts Scolaires
		ONG Haïtiennes et internationales Direction Techniques du MENFP FLA

#### Quoi ?

Pédagogie  
Disponibilité de matériel  
Profil des enseignants.es

### NIVEAU 4: LE CURRICULUM ÉVALUÉ

Concerne **les acquis des élèves** sur la base des éléments interprétés et sélectionnés par les enseignants.es et les auteurs.es des manuels scolaires. (Niveau classe national et international).

#### Qui ?

Concepteurs d'évaluations ou élaborateurs des items d'évaluation  
Bureau National des Examens d'État (BUNEXE)  
enseignants.es Ecoles normales d'instituteurs  
Directeurs.trices d'écoles  
Inspecteurs.trices  
Elèves  
Evalueurs.trices du système (Inspection générale, Directions  
départementales)  
DEF  
DES  
DFP  
DESRS  
ONG/PTF  
ONAPE

Pôle des Services d'Appui Centres de formation des Enseignants.es

#### Quoi ?

Evaluation des acquis des élèves	Evaluation des enseignants.es
Evaluation de la mise en oeuvre du curriculum	Politiques d'évaluation

## Annexe A.4. Niveaux d'implication des Parties prenantes

### Prescrit

MENFP  
Autres Ministères : MAST, MCFDF,  
MARNDR ; MEF; MPCE ; MSPP; MCC  
; (MICT)/  
(DGPC) ; IBESR ; BSEA ; BSEIPH ;  
MJSAC  
Parlement  
Commission Nationale du  
Curriculum (CNC)  
Syndicats d'enseignants Akademi  
Kreyol Ayisyen (AKA} Consortium  
des Organisations du Secteur Privé  
de l'Éducation (COSPE)  
Spécialistes en politiques  
éducatives  
Mairies - FENAM  
Universités (CORPUHA ; UCRUPR}  
Commissions InterInstitutionnelles  
d'éducation non formelle (CIENF)  
Partenaires techniques et financiers  
(PTF)  
Secteur des Affaires  
Société civile ( Organisation de  
femmes ; Droits humains, Syndicats,  
Eglises, Vodouisants, médias)

### Interprété

CGPEQ; DCQ; BUGEP; DEF; DES;  
DFP;DAEPP; CASAS; DSS DESRS UTICE  
CFEF; CFCE; CNVAE; INFP; BSEA, FLA;  
UCEFACAP;  
Instituts et Opérateurs  
de Formation : École  
Normale Supérieure, ENI, Universités  
(CORPUHA, UCRUPR)  
Maisons d'édition Spécialistes en  
développement de programmes  
Radio Télé Éducative  
(RTE)

### Enseigné

Directeurs.trices;  
Enseignants.es;  
Stagiaires en provenance  
des centres de formation;  
EFACAP;  
Écoles; Élèves;  
Inspecteurs.trices;  
Conseillers.ères;  
Pédagogiques;  
Parents/Communautés  
UCDDE, Directions  
Départementales (DDE)  
Bureaux de Districts  
Scolaires (BDS)  
Bureaux d'inspection de Zones (BIZ)  
COSPE ONG  
Haïtiennes et internationales  
Mairies PTF Direction  
Techniques du MENFP  
Facultés des Sciences de  
l'Éducation ENS FLA

### Évalué

Concepteurs d'évaluations ou  
élaborateurs des items d'évaluation;  
Pôle des Services d'Appui  
Bureau National des Examens d'État  
(BUNEXE); Centres de formation des  
enseignants.es  
Ecoles normales d'instituteurs  
Enseignants.es; Directeurs.trices  
d'écoles;  
Inspecteurs.trices;  
Elèves  
Evalueurs.trices du système  
(Inspection générale,  
Directions départementales)  
DEF  
DES  
DFP  
DESRS  
ONG/PTF  
ONAPE

AECID	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement	ENF	Éducation non-formelle
AFD	Agence française de développement	GLPE-H	Groupe local des Partenaires de l'Éducation en Haïti
APC	Approche par compétences	IBESR	Institut de Bien-être social et des recherches
BID	Banque Interaméricaine de développement	INFP	Institut nationale de la Formation Professionnelle
BIE	Bureau International de l'Éducation	JICA	Agence japonaise de coopération internationale.
BSEA	Bureau du Secrétaire d'État à l'Alphabétisation	MAST	Ministère des affaires sociales et du travail
BSEIPH	Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes handicapées	MCC	Ministère de la culture et de la communication
BUGEP	Bureau de Gestion du Préscolaire	MCFDF	Ministère à la Condition féminine et aux droits des femmes
BUNEXE	Bureau national des Examens d'État	MEF	Ministère de l'économie et des finances
CARICOM	Communauté Caribéenne	MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
CASAS	Commission de l'Adaptation scolaire et d'appui social	MICT	Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales
CGPEQ	Coordination générale	MJSAC	Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique
CIENF	Comité interinstitutionnel de l'Éducation non-formelle	MPCE	Ministère de la planification et de la Coopération externe
CNC	Commission nationale du curriculum	MSPP	Ministère de la Santé publique et de la population
CNDVAEP	Commission nationale de Développement de la Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle	NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
COC	Cadre d'Orientation Curriculaire	ONAPE	Office national de Partenariat en Éducation
CONASTI	Commission nationale de la science, la technologie et l'innovation	ONG	Organisations non gouvernementales
CORPUHA	Conférence des Recteurs, Présidents et Dirigeants d'universités et d'institutions d'enseignement supérieur haïtiennes	ONUFEMME	Organisation des Nations-Unies pour la Femme
COSPE	Consortium Des Organisations Du Secteur Privé D'éducation	PDEF	Plan décennal de l'éducation et de la formation 2020-2030
CPEV	Centre permanent d'évaluation	PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
CP-CNC	Comité de Pilotage de la Commission nationale du Curriculum	PTF	Partenaires Techniques et Financiers
CTP	Comité technique de pilotage	RTE	Radio Télé Éducative
DAEPP	Direction de l'appui à l'enseignement privé et au partenariat	SEA	Secrétairerie d'État à l'Alphabétisation
DCQ	Direction du Curriculum et de la Qualité	UCDDE	Unité de Coordination des Directions départementales de l'Éducation
DDE	Direction départementale de l'Éducation	UE	Union Européenne
DES	Direction de l'Enseignement secondaire	UEP	Unité d'Étude et de Programmation
DESR	Direction de l'Enseignement supérieure et de la recherche	UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
DFP	Direction de la Formation professionnelle	UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
DG	Direction générale	UPR	Université publique en Région
DPCE	Direction de la Planification et de la Coopération externe	USAID	Agence américaine pour le développement international
		USI	Unité des Systèmes d'Information
		UTICE	Unité de Technologie éducative